



16^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 5 avril 2022 à 19h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Procès-verbal

Présidence : Alexandre Houlmann (PS)

Membres du Conseil général présents (29 membres) : Mmes et MM. Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Courvoisier Blaise (PLR), Curty Sarah (PLR), Erard Sven (Les Vert-e-s), Favre Andy (UDC), Frutschi Marc (PLR), Gagnebin Monique (PS), Gressot Julien (POP), Haldimann Cédric (PLR), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Moser Claude-André (PLR), Nussbaumer Daniel (UDC), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguet Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Zender Lara (POP).

Suppléant-e-s présent-e-s (4 membres) : Mme et MM. Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Jobin Patrick (PS), Thiémond-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP),

Membres du Conseil général excusés (11 membres) : Mme et MM. Bieler Gaëtan (POP), Freitag Manon (Le Centre), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Jaquet-Tissot Aline (Les Vert-e-s), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Locatelli Silvia (PS), Mbemba Christophe (PLR), Othenin-Girard Alain (PVL), Strub Yves (PLR), Vaucher Frédéric (PLR).

Conseil communal : M. Théo Bregnard (POP), président, M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s), vice-président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR) et M. Thierry Brechbühler (UDC).

Est excusé : M. Théo Huguenin-Elie (PS).

16^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 5 avril 2022 à 19h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 10^e séance du Conseil général du 30 septembre 2021.
2. Rapport du Conseil communal relatif à la constitution d'une commission consultative concernant l'aménagement d'un espace de jeux couvert destiné aux familles, nommé « Parcapluie » (DREPES).
3. Interpellation urgente du groupe PVL intitulée « Approvisionnement énergétique local et renouvelable », déposée et développée lors de la séance du 10 mars 2022.
4. Motion des groupes des Vert-e-s et POP intitulée « Economie circulaire », déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée.
5. Interpellation du groupe des Vert-e-s intitulée « Plan directeur communal des mobilités à La Chaux-de-Fonds : où en sommes-nous ? », déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée.
6. Interpellation des groupes PS, Vert-e-s et POP intitulée « Quelles possibilités d'hébergements touristiques ou de passage pour la jeunesse ? », déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée.
7. Interpellation du groupe PS intitulée « Classes PRIMA », déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée.
8. Interpellation du groupe PVL intitulée « Vivre à La Chaux-de-Fonds avec mon chien », déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée.
9. Interpellation des groupes POP et Vert-e-s relative au débardage de la forêt à l'aide de chevaux, déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée.

*Alexandre Houlmann
président du Conseil général*

OBJETS DÉPOSÉS

Question du groupe PLR : « Deux journaux gratuits à La Chaux-de-Fonds : nécessaire, raisonnable ? »

Motion du groupe PS : « Une balançoire pour chaise roulante en ville de La Chaux-de-Fonds »

Résolution du groupe PS, Vert-e-s, POP, PLR, Centre et UDC en faveur de la tenue d'une conférence scientifique sur les enjeux climatiques

M. Alexandre Houlmann, président : Concernant les courriers reçus, je vous rappelle l'invitation qui vous a été adressée pour la rencontre du 14 mai avec les conseillers généraux de la Ville de Winterthur, qui se déroulera ici même. Ils seront 80, et souhaitent ardemment pouvoir rencontrer leurs homologues chauds-fonnières. Aussi, je vous invite vraiment à vous inscrire à cette journée. Le délai est déjà échu, mais il sera prolongé jusqu'à dimanche prochain, afin que nous puissions compter une délégation importante pour cette rencontre.

Les échanges avec ces gens de Winterthur peuvent toujours être intéressants. J'ai moi-même été président de la Fondation Winterthur La Chaux-de-Fonds il y a une vingtaine d'années, et je peux vous dire qu'il est assez intéressant de pouvoir comparer nos pratiques et d'échanger sur des domaines particuliers. Inscrivez-vous donc.

Je vous rappelle aussi que nous siégeons ici pour la dernière fois. Toutes les mesures liées au Covid étant maintenant levées, c'est dans un geste d'apaisement que nous sommes ici ce soir, compte tenu des quelques réactions qui demandaient de surseoir au retour dans notre salle habituelle. Néanmoins, à partir de la séance du 12 mai, nous réintégrerons notre salle de l'Hôtel de Ville. Nous estimons ainsi que le débat sur ce sujet est clos.

Nous avons aussi reçu une invitation à participer au cortège des Promotions des écoles obligatoires. Ceux qui sont là depuis un certain temps le savent, l'école obligatoire organise chaque année un cortège, auquel les autorités communales – Conseil communal et Conseil général – sont invitées à participer. Il se déroulera cette année le 25 juin. Je vous invite vivement à retenir cette date et à être présents également à cette occasion. Je pense que nous devons cela aussi à notre population.

1. Adoption du procès-verbal de la 10^e séance du Conseil général du 30 septembre 2021

Le procès-verbal de la 10^e séance, du 30 septembre 2021, n'appelant aucune remarque particulière, il est considéré comme adopté, avec remerciements à son auteur-e.

Rapport du Conseil communal

relatif à la constitution d'une commission consultative concernant l'aménagement d'un espace de jeux couvert destiné aux familles nommé "Parcapluie"

du 16 mars 2022

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Présentation

Lors de la séance du Conseil général du 1^{er} février 2022, le Conseil général a refusé la motion populaire "Pour un espace de jeux couvert destiné aux familles". Les raisons de ce refus ont été diverses et variées ; un des principaux reproches formulés à l'encontre du projet a été son emplacement, en particulier parce qu'il venait enrichir l'offre de loisirs d'un quartier déjà richement pourvu en infrastructures de ce type. La discussion qui a abouti à ce refus a cependant amené de nombreux conseillers généraux à trouver l'idée séduisante. Le Conseil général a souhaité la constitution d'une "commission consultative" pour réfléchir de manière plus approfondie au concept proposé, et, à terme, proposer une éventuelle concrétisation de celui-ci, sous la forme présentée ou dans une version modifiée, dans un autre endroit de notre Ville susceptible de s'y prêter.

Commission du Conseil général

Dans le respect de la décision du Conseil général, le Conseil communal soumet donc à votre Autorité ce rapport dans le but de créer une commission consultative, au sens des art. 151 ss du règlement général du 2 juillet 2019. Cette commission devra évaluer la viabilité d'un projet de cette nature, voire élaborer des pistes en vue de sa réalisation dans un quartier de la Ville à définir.

Séance du 5 avril 2022

Celle-ci sera composée d'au moins 11 membres, à raison d'un représentant par groupe politique, d'au moins 2 représentants du collectif "Parcapluie" et de divers groupes d'intérêt.

Conséquences sur les finances

Néant

Conséquences sur les ressources humaines

Néant

Collaboration intercommunale

Néant

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

A l'origine, les porteurs du projet ont pris garde à ne pas dénaturer le lieu initialement prévu en conservant intacts les arbres bordant la place et en créant une installation recourant en majeure partie au bois. Il va de soi que la commission qui réfléchit à une éventuelle concrétisation d'un projet de ce type respecte ses valeurs environnementales fondamentales.

b) Aspect social

La création d'infrastructures pour enfants et jeunes familles favorise la mixité sociale et la diversité de la population, actuellement plutôt vieillissante.

c) Aspect économique

L'intérêt économique sous-jacent d'un tel projet est essentiellement de promouvoir l'idée d'une ville attrayante pour les jeunes familles, ce qui pourrait avoir une influence sur la démographie peu dynamique de la cité, voire négative ces dernières années.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La satisfaction des familles, séduites par un climat qui fait encore la différence entre les saisons, les possibilités d'habitat avantageuses, les infrastructures sportives et culturelles, ajoutée aux améliorations fiscales voulues par le canton est un atout pour l'image de notre Ville tant vers l'intérieur que vers l'extérieur. L'approche proposée

correspond en outre parfaitement au plan de législation tant par ses buts que par sa démarche.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

Séance du 5 avril 2022

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

Vu les articles 151 et suivants du Règlement général
du 2 juillet 2019 (RSC 10.10)

arrête:

Article premier.- Une commission dénommée Commission pour l'aménagement d'un espace de jeux couvert destiné aux familles nommé "Parcapluie" est constituée. Il s'agit d'une commission temporaire consultative au sens de l'article 151 du Règlement général du 2 juillet 2019.

Art. 2.- ¹ Cette commission est composée d'au moins 11 membres à raison d'un représentant par groupe politique représenté au Conseil général et d'au moins 2 représentants du collectif "Parcapluie" et de divers groupes d'intérêt.

² Elle est co-présidée par le conseiller communal en charge des espaces publics et le conseiller communal en charge de l'urbanisme, qui ne sont pas comptés au nombre des commissaires. Elle peut s'adjoindre la participation de plusieurs représentants des services communaux.

³ Seuls les commissaires au sens de l'alinéa 1 ci-dessus votent.

Art. 3.- La commission est chargée d'accompagner le Conseil communal dans ses réflexions liées à l'aménagement d'un espace de jeux couvert destiné aux familles nommé "Parcapluie".

Art. 4.- La commission se réunit aussi souvent que nécessaire.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 5 avril 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire
Alexandre Houlmann Vincent Pittet

M. Karim Boukhris, POP : Le groupe POP a lu avec attention le rapport relatif à la création d'une commission pour la construction éventuelle d'un « Parcapluie ». Nous tenons d'abord à remercier le Conseil communal de la célérité avec laquelle il est revenu avec ce rapport. Nous avons vu qu'il n'était pas très, très chaud au départ concernant cette motion, néanmoins, la réponse est claire et rapide.

Nous rappelons que l'arrêté qui nous est proposé ne précise pas de lieu fixe pour cette réalisation éventuelle, et nous sommes tout à fait d'accord avec ce point-là, vu que cela a été évoqué lors de la discussion sur la motion : il ne fallait pas se focaliser sur un seul lieu. Mais la création d'un parc de jeux couvert pour les familles nous semble une bonne idée et nous accepterons évidemment ce rapport. J'en profite pour signaler que nous n'avons pas encore de commissaire à proposer.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Le groupe UDC a étudié le rapport du Conseil communal demandant la création d'une commission consultative concernant l'espace de jeux couvert nommé « Parcapluie », suite à la motion du même nom refusée lors du Conseil général du 1^{er} février 2022.

Nous respectons la volonté du Conseil général d'étudier ce projet dans le cadre d'une commission consultative, car il apporte certaines idées intéressantes. Néanmoins, nous trouvons qu'il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle commission pour cela. Il en existe déjà beaucoup, et nous pensons que ce dossier pourrait très bien être traité, par exemple, par la Commission de démocratie participative récemment mise en place.

C'est pourquoi le groupe UDC, dans sa majorité, refusera ce rapport demandant la création d'une nouvelle commission.

M. Claude-André Moser, PLR : Notre groupe a été surpris par la forme un peu inhabituelle de ce rapport, mais il est vrai que nous faisons face à une situation, elle aussi, un peu inhabituelle. Une motion populaire a été déposée, le Conseil l'a refusée, mais a néanmoins souhaité qu'une commission se penche sur l'idée de la création d'un espace de jeux couvert dans un autre lieu que celui proposé par la motion.

Notre groupe pensait que cette idée pouvait être simplement développée dans le cadre d'une commission permanente ordinaire, mais une majorité du Conseil général a souhaité que le sujet soit traité en commission temporaire ad hoc, ce dont nous avons pris acte.

Dans la présentation du projet de création de la commission, il est bien mentionné que les raisons du refus étaient diverses et que les principaux reproches à l'encontre du projet étaient son emplacement. Cependant, le timing de sa mise sur pied avait aussi été évoqué. Nous avons notamment défendu

l'importance d'attendre de voir comment de nouvelles infrastructures – notamment liées au MUZOO – se développeraient, avant d'en créer de nouvelles. Nous étions aussi inquiets quant aux conséquences financières du projet.

Nous ne sommes pas en phase avec la lecture de l'énumération des éléments relatifs aux conséquences directes découlant de ce rapport, dont l'objet est d'abord la mise en place d'une commission. Le rapport va au-delà de la création de la commission : on nous projette sur la réalisation hypothétique elle-même. Dès lors, on y évoque ses avantages sociaux et en matière d'attractivité, voire éventuellement économiques. On traite là, non pas de la création de la commission, mais du projet éventuel. Pourquoi alors ne pas évoquer les charges engendrées par un tel projet sur les finances : étude, réalisation et entretien ? C'est un souci que nous avons exprimé en février. Si l'on voulait anticiper les conséquences du rapport et des travaux de la commission, il ne fallait pas le faire uniquement en évoquant les aspects positifs.

Si un tel projet se concrétisait, il engendrerait probablement des contraintes qui ne sont pas citées. On nous répondra peut-être que le rapport porte sur la constitution d'une commission et que cela n'a, en soi, pas de conséquences financières. Nous sommes d'accord, mais dès lors que l'on évoque le bien-être et l'attractivité de la ville, on passe à l'étape suivante de concrétisation. A ce moment-là, il fallait évoquer les coûts et les contraintes engendrés. Il y a confusion dans l'objectif du rapport.

Sur l'objet strict de la création de la commission elle-même, nous avons eu une discussion à propos de sa composition. De par sa nature même, en dehors des partis politiques, on y verra – c'est normal – plutôt des groupes d'intérêt représentés qui sont favorables à un tel projet. Dès lors, on peut s'attendre à ce que le vote global de cette commission se situera dans la ligne d'une proposition sûrement majoritairement très positive.

Nous n'avons pas de proposition pour modifier cette composition. Il en va de l'intérêt des travaux de réunir des acteurs travaillant dans un esprit positif et créatif. Cependant, il faudra en tenir compte au moment de la publication du rapport de la commission. Quelle que soit la proposition faite, il faudra, avant de prendre une décision, que le Conseil général contextualise l'idée dans le cadre de la politique globale d'attractivité, de divertissement et financière de la Ville.

En février, nous nous étions donc opposés à la création d'une commission ad hoc. Nous restons convaincus que, de façon moins incitative, ce problème aurait pu être débattu dans une commission ordinaire. Nous ne sommes pas en phase avec les ambiguïtés mentionnées plus haut. Selon

comment l'objet du rapport est abordé, il y a trop ou trop peu de réflexions sur ses conséquences.

Dès lors, dans la continuité de notre prise de position du 1^{er} février, notre groupe ne prendra pas acte positivement de ce rapport. Ceci en raison de sa forme, et non pas à l'encontre de la création de la commission, puisqu'elle a été décidée par notre Conseil.

M. Giovanni Spoletini, PS : Le groupe socialiste avait largement soutenu cette idée. Encore une fois, nous n'avons pas les craintes qui viennent d'être exprimées. Nous pensons qu'une commission consultative ad hoc est utile : elle va pouvoir étudier à fond tous les aboutissements – que nous pensons positifs – de ce projet. Nous rappelons qu'il s'agit d'un projet nouveau, dans le sens où ce type de structure n'existe pas dans notre région, dont le climat empêche souvent ce genre d'activités au grand air.

Nous avons aussi étudié ce type de réalisation – largement développé dans pas mal de pays du Nord – lorsque nous avons défendu ce projet au nom du groupe socialiste. Aussi, nous pensons que cette réflexion doit se poursuivre.

Nous sommes donc partisans, et défendons la création de cette commission. Je pense qu'il n'y a pas de craintes à avoir, la réflexion doit être poursuivie. Nous espérons que la réalisation pourra se concrétiser, mais justement avec une réflexion approfondie et détaillée.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Le groupe Vert'libéral a pris connaissance du rapport relatif à la constitution d'une commission consultative concernant l'aménagement d'un espace de jeux couvert destiné aux familles, « Parcapluie ».

Ce projet reprend les discussions qui ont eu lieu, ici même, lorsque la motion a été déposée. Pour nous, il y a encore beaucoup d'interrogations : le choix du lieu, les dates et, bien évidemment, le coût, l'entretien, et d'autres choses encore. Nous pensons qu'une commission pourrait tout à fait éclaircir ces interrogations. Nous approuverons ce rapport, qui pourra apporter à la collectivité et à la ville de La Chaux-de-Fonds une nouvelle structure permettant aux familles, aux enfants, de sortir de leur maison, des jeux vidéo et des autres activités dans lesquelles beaucoup trop de jeunes s'enferment.

M. Sven Erard, Les Vert-e-s : Le groupe des Vert-e-s, disons-le d'emblée, votera l'arrêté. Il salue la création de cette commission et est persuadé que, par sa composition élargie, elle trouvera une solution acceptable pour toutes les parties prenantes. Ainsi, afin de constituer un dossier solide, il faudra mettre en balance les arguments des défenseurs et défenseuses de la

verdure en ville, ainsi que les arguments de ceux et celles qui veulent offrir un espace de jeux « tous temps ».

Nous sommes également convaincu-e-s que ce modèle de politique participative est particulièrement adapté à ce type de projet et nous réjouissons d'en voir la finalité dans les prochaines années.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je remercie les groupes POP, PS, PVL et des Vert-e-s d'avoir accepté ce rapport, et je répondrai avec plaisir aux deux autres groupes qui ont un certain nombre de remarques à objecter.

Le but du Conseil communal était d'être rapide et efficace, et de répondre le plus vite possible à votre demande. Bien sûr, la rapidité de réaction du Conseil communal n'implique pas que la commission doive se réunir demain et prendre une décision après-demain. Elle est libre de son agenda. Par rapport aux réflexions du PLR sur la durée que devrait prendre le processus pour que des choses se mettent en place, il est clair que cela dépend de la commission en tant que maîtresse de l'agenda.

Ce mini-rapport a été établi sur le modèle du rapport rédigé pour la création de la Commission démocratie participative. Nous avons uniquement proposé un modèle. Etant donné que c'était le souhait du Conseil général de créer cette commission, et dans la mesure où il s'agissait d'un élan de votre part qui semblait très partagé, nous nous sommes efforcés de ne pas mettre les points négatifs. Ceci explique que nous n'avons pas émis d'objections ou de remarques négatives concernant ce projet.

Il est reproché à ce rapport de ne pas avoir envisagé de conséquences financières, de ne pas avoir analysé tous les détails et de ne pas avoir non plus présenté le détail de sa composition. Néanmoins, nous sommes quand même dans une forme de politique-fiction – et vous êtes allés plus loin que nous – dans la mesure où nous encourageons la création d'une commission que vous sollicitez et lui donnons l'occasion d'exister.

La commission travaille et décide ce qu'elle souhaite. Les décisions qu'elle prend doivent, de toute façon, repasser ensuite devant le Conseil général. A ce moment-là, le Conseil général a la possibilité d'objecter que ce n'est pas le bon endroit ou que cela coûte trop cher, et de dire qu'il s'oppose à la réalisation. C'est toujours possible. Ce n'est donc pas dans la création de la commission que réside cette difficulté. Nous trouvons donc dommage de ne pas faire ce petit essai.

C'est un petit essai qui est quand même assez en phase avec ce que le Conseil communal a voulu mettre en évidence dans son programme de législation, c'est-à-dire essayer d'impliquer la population dans un

mouvement d'optimisme, dans un mouvement de concertation avec le monde politique, où la démarche est aussi importante que les buts recherchés.

Ainsi, ce serait dommage de rater cette occasion. Nous avons un projet qui est soutenu, qui a mobilisé des citoyens, lesquels se sont réunis et concertés. En réponse à la remarque du groupe PLR, qui disait que l'on ne met que des gens qui ont envie de ce projet dans cette commission, ce n'est pas tout à fait vrai, car du côté de La Tchaux Verte, on n'est pas forcément unanime derrière l'équipe qui a amené l'idée du « Parcapluie ». Ce n'est donc pas quelque chose d'avéré.

Aussi, je dirais qu'il ne faut pas voir, dans ce rapport, ce qu'il n'y a pas. Ce rapport propose la création d'une commission qui donne l'occasion aux politiques et à la société civile de travailler ensemble. Il ne fait pas plus que cela. Je laisse bien sûr le Conseil général juger de la décision qu'il voudra prendre par rapport à ce projet que *vous* avez voulu.

La parole n'étant plus demandée, et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président, **M. Alexandre Houlmann**, soumet au vote **l'arrêté relatif à la constitution d'une commission consultative** concernant l'aménagement d'un espace de jeux couvert destiné aux familles nommé « Parcapluie », lequel est **accepté par 21 voix contre 10 et 1 abstention**.

3. Interpellation urgente du groupe PVL intitulée « Approvisionnement énergétique local et renouvelable », déposée et développée lors de la séance du 10 mars 2022

Du fait de la situation internationale actuelle, de la guerre en Ukraine, il nous semble extrêmement urgent que l'on prenne des mesures qui nous permettront de nous diriger le plus rapidement possible vers une indépendance énergétique locale avec des énergies renouvelables.

1. Les services communaux concernés par les demandes pourraient-ils faire preuve d'une plus grande souplesse, d'adaptation et de rapidité pour mettre en place une accélération des procédures des dossiers en attente ?
2. Que pourrait-il être mis en place ou adapté pour réduire la consommation énergétique et favoriser le potentiel de ressources locales ?

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, demande à l'auteure de l'interpellation, Mme Brigitte Leitenberg, si elle souhaite compléter le développement qu'elle a fait de l'interpellation lors de la séance du 10 mars.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Non, je crois que je l'avais clairement développée dans ma précédente intervention. J'attends donc juste la réponse.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Nous nous trouvons cette fois en situation de pouvoir répondre aux questions posées et allons le faire immédiatement, en rappelant chaque question lors de notre intervention afin que les choses soient claires.

- Les services communaux concernés par les demandes pourraient-ils faire preuve d'une plus grande souplesse, d'adaptation et de rapidité pour mettre en place une accélération des procédures des dossiers en attente ?

Cette question, qui concerne plus précisément les installations photovoltaïques, comprendra deux parties : l'une évoquera la possibilité d'installer des panneaux de manière libre, sans demande de permis de construire, l'autre s'attachera à rappeler les conditions qui prévalent pour l'installation de panneaux soumis à autorisation.

Les installations solaires non soumises à permis de construire sont celles prévues sur des bâtiments qui ne sont :

- ni inscrits à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) assortis d'un objectif de sauvegarde A,
- ni dans le périmètre de la zone UNESCO,
- ni des constructions recensées en note 0 à 3 ou en note 4 reconnues dignes de protection et sises en zones agricoles.

Aucun permis de construire n'est requis pour ces installations, sous réserve du respect de l'art. 4d, al. 2 et 3 RELConstr.

Les installations solaires assujetties à permis de construire sont toutes celles prévues sur les toitures situées :

- dans le périmètre UNESCO,
- et/ou à l'intérieur d'un périmètre ISOS assorti d'un objectif de sauvegarde A,
- et/ou sur les immeubles recensés comme remarquables au Plan de site (RACN) ou en note 4 reconnus dignes de protection et sis en zones agricoles.

Celles-ci dépendent des législations cantonale et fédérale. La marge de manœuvre communale est, dès lors, inexistante quant au choix de la procédure et des délais de traitement y relatifs.

Nous rappelons brièvement comment les choses se passent au niveau de la commune. Des critères cumulatifs d'intégration des installations solaires sont applicables et ont été mis en place il y a plus de 10 ans. Ceux-ci ont été revus en fin d'année 2021, afin de favoriser les surfaces d'exploitation des toitures, ce qui permet ainsi le développement de panneaux sur 60 % de chaque pan de toit, contre 30 % par le passé.

Les critères, pour les toitures en pente – soit 6° ou plus – sont les suivants :

- L'installation peut couvrir au maximum 60 % de la surface du pan de toiture sur laquelle elle prend place, et moyennant que sa forme et sa configuration le permettent. La proportion de surface de tuiles ou autre revêtement doit donc être assurée au minimum à 40 % de la surface totale d'un pan.
- Les panneaux doivent être implantés en bande, à la distance de deux tuiles le long du faîte et, si possible, axés à la toiture. En présence d'un mansard, l'installation peut prendre place soit le long du faîte, soit le long du membron.
- L'installation doit être d'un seul tenant et s'inscrire dans un rectangle bien déterminé ou, tout du moins, être implantée de manière architecturée en

Séance du 5 avril 2022

regard de la forme de la toiture. Les découpes et autres « trous » doivent être évités.

- Les panneaux doivent être intégrés à la toiture ; un détail sur ce point est requis pour chaque demande.
- Les raccords des ferblanteries doivent être minimisés et donc bien étudiés, afin d'en réduire au mieux leur impact, et être réalisés en cuivre ou, tout du moins, dans un matériau mat ; l'inox brillant est proscrit.
- Les verres doivent être de type anti-reflets.

Pour les toitures plates, les critères sont les suivants :

- L'inclinaison des panneaux doit être minimale, afin d'assurer la meilleure intégration de l'installation et d'en minimiser l'impact, tout en assurant un rendement suffisant.
- L'implantation des panneaux doit se faire en cohérence avec l'architecture du bâti sur lequel ils prennent place, tout en assurant un rendement suffisant.
- Les ferblanteries, les structures porteuses, les tuyauteries doivent être réalisées en matériaux mats ; l'inox brillant est proscrit.

Vous voyez que cela fait beaucoup de conditions, à partir du moment où l'on rentre dans les exigences cantonales ou fédérales.

Au niveau communal, le traitement d'une demande de permis de construire prend généralement 45 jours, si le dossier est complet et qu'il ne fait pas l'objet d'opposition. Sur ce genre de demande, il est extrêmement rare que le dossier soit complet pour être traité, car les mandataires sont rarement des architectes et sont peu à même de déposer des dossiers suffisamment complets et explicites.

Le nouveau guide des permis de construire – qui devrait être en ligne sous peu – élaboré par l'Etat en partenariat avec les communes, devrait permettre aux requérants et leurs mandataires de déposer le dossier de plans et formulaires tel que demandé.

Voilà pour ce qui concerne le photovoltaïque. Je passe à la deuxième question :

- Que pourrait-il être mis en place pour réduire la consommation énergétique ?

Il est extrêmement difficile d'agir sur une réduction de la consommation locale, car on touche là à la responsabilité individuelle. La Ville agit par rapport à ses bâtiments, par exemple en régulant le chauffage ou la mise en place de LED au niveau des installations électriques. Des campagnes

d'information et de sensibilisation auprès de la population sont imaginables, mais la somme de documents scientifiques, articles de journaux, films divers, publiés par de très nombreuses instances sur le sujet, laissent penser qu'une campagne menée par une ville de notre taille et destinée uniquement à nos habitant-e-s serait un peu vaine.

- *Comment favoriser le potentiel de ressources locales ?*

Un plan directeur communal des énergies est en cours d'élaboration avec Viteos comme mandataire, qui a reçu mandat de le mener à chef au plus tard jusqu'à la fin de l'année 2022. Cette planification, demandée dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, donnera des réponses sur la question de l'approvisionnement énergétique de la ville. Des études de faisabilité et techniques sont en cours chez Viteos, afin de confirmer ou non les options prises dans cette planification. Celle-ci sera soumise au Conseil général dans le cadre d'un rapport d'information.

La question des installations solaires situées dans le périmètre UNESCO va faire l'objet d'une étude exigée par la Confédération, par son Office fédéral de la culture, en lien avec le site UNESCO. Il est prévu que celle-ci soit finalisée fin 2022. Elle permettra de donner le cadre de ce qui sera autorisé ou non, et de quelle manière, conformément aux exigences fédérales.

Pour mémoire, le « Plan d'action de la Suisse 2016 à 2023 » – établi par la Confédération en lien aux sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO – précise, pour le site « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger », et cela depuis 2016, les mesures suivantes, s'agissant des installations solaires : « Les nouvelles installations solaires doivent être formellement interdites dans le périmètre du site ; il convient dès lors de proposer des stratégies de rechange (installations solaires collectives placées sur des sites non protégés et gérées par des coopératives, etc.) » C'était prévu, mais de manière extraordinairement ponctuelle, et nous avons déjà battu en brèche cette fixation.

En arrivant maintenant à des mesures plus concrètes, nous pouvons mettre en évidence les projets suivants :

- La Ville a l'intention de développer très rapidement nombre de sites de production d'électricité d'origine photovoltaïque sur les toits des grands bâtiments qui le permettent, comme le centre des travaux publics ou différents parkings, comme celui des Forains, dont les travaux vont débiter cette année.
- Le projet le plus important – et qui devrait être présenté aux commissions concernées dès les mois de mai ou juin de cette année – est le projet Vadec+, pour peu qu'il soit ratifié par les partenaires et autorités concernés. Celui-ci devrait déboucher sur un développement

Séance du 5 avril 2022

extraordinaire du chauffage à distance et une production massive d'énergie, que ce soit sous forme d'électricité ou d'hydrogène. Ce projet impliquera de la part de Vadec et de Viteos des investissements qui se compteront en centaines de millions.

- *Fluctuat nec mergitur*, le projet privé d'Agriteos – dont tout le monde a entendu parler depuis longtemps – malgré les difficultés apparentes de faire collaborer des partenaires qui travaillent moins volontiers ensemble qu'en solo, peut être cité également dans les perspectives de production énergétique locale d'une certaine importance.

Voilà ce que nous avons en notre possession comme renseignements pour l'instant. J'espère que ma réponse vous aura satisfaite.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Merci beaucoup pour toutes ces explications. Avec vos réponses, nous voyons que des mesures ont été prises à fin 2021 pour activer et améliorer les contraintes liées à l'installation du photovoltaïque.

Je suis satisfaite de votre réponse, mais je pense que nous pouvons encore faire mieux. Les recherches technologiques et l'innovation en matière de panneaux photovoltaïques nous laissent aujourd'hui la possibilité d'installer des tuiles qui s'intègrent parfaitement. Mais je pense que là, des efforts devront encore être faits...

M. Alexandre Houlmann, président : Je dois vous interrompre, Madame, vous devez simplement donner votre degré de satisfaction. Il ne s'agit pas de refaire le débat.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : D'accord. Je suis satisfaite, mais je suis persuadée que nous pouvons encore faire plus à La Chaux-de-Fonds.

L'interpellation est **considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour**.

4. Motion des groupes des Vert-e-s et POP intitulée « Economie circulaire », déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée

Economie circulaire - Création du site internet 'latchaux-repare.ch' pour promouvoir la réparation

Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'économie circulaire se caractérise par une utilisation des matières premières efficace et sur une durée aussi longue que possible. La fermeture des cycles des matières et des produits implique une réutilisation permanente des matières premières, ce dont bénéficie aussi bien l'environnement que l'économie suisse.

En transposant cela au niveau local, l'économie et l'environnement chaux-de-fonniers et des Montagnes neuchâteloises bénéficieraient aussi de la mise en place d'une économie circulaire dans la région. Cela concerne les objets d'occasion (trocs, Emmaüs, CSP, etc.), les réparations (de voitures, de vélos, d'appareils électroniques, de vêtements, etc.), le recyclage (déchetteries, entreprises locales actives dans ce secteur), la réutilisation de matériaux existants (entreprises de constructions locales, etc.), les bourses d'échange ou les mises en commun ou prêts de matériel (bibliothèque d'objets).

La réparation des objets est un des axes les plus intéressants pour l'économie locale, raison pour laquelle nous demandons à la Ville d'étudier la création d'un site Internet 'latchaux-repare.ch' comme cela a été fait sur le Littoral neuchâtelois (cf. 'neuchatel-repare.ch'), ceci en demandant aux communes des Montagnes neuchâteloises (Les Planchettes, La Sagne, Les Ponts-de-Martel, Le Locle, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et La Brévine) et en demandant aussi à la Fédération romande des consommateurs (FRC), le Repair Café de Bel Horizon et le SEL, si elles et ils seraient d'accord de s'associer à la création de ce site.

Le « Répertoire de la réparation des Montagnes neuchâteloises » présenterait toutes les bonnes adresses de commerces, associations et entreprises autour de chez nous qui travaillent pour donner une seconde vie à nos objets sous la devise « Réparer au lieu de jeter ».

Les catégories suivantes d'objets courants seraient concernées mais la liste pourrait être adaptée aux particularités locales :

- appareils électriques ou électroménagers ;
- appareils électroniques ;
- chaussures ;
- informatique ;
- meubles ;
- téléphones ;
- vélos ;
- vélos électriques ;
- vêtements ;
- accessoires et divers ;

Séance du 5 avril 2022

- bibliothèques d'objets comme « objets volants » ;
- la ressourcerie « la circulaire » ;
- etc.

La page « Liens utiles » serait adaptée à notre région et le contact de la Ville devrait être une personne qui s'occuperait des aspects en lien avec l'économie et le développement durable.

Nous sommes convaincu-e-s que cette mesure, relativement simple, inspirée et appuyée par l'expérience mise en place sur le Littoral neuchâtelois et par la FRC dans différentes villes, contribuerait à promouvoir et à renforcer le développement de l'économie circulaire dans les Montagnes neuchâteloises pour le bien de l'environnement, du climat, ainsi que de la population et de l'économie locale. Il s'agirait d'une première étape qui pourrait être suivie d'autres mesures concrètes d'incitation et de soutien à l'économie circulaire.

Pour le groupe des Vert-e-s : Stefano Giamboni, Christian Piguet, Jean-Jacques Tritten, Béatrice Thiémarclémentz, Jean-Emmanuel Lalive, Ilinka Guyot, Sven Erard, Grégory Rochat

Pour le groupe POP : Karim Boukhris, Lara Zender

M. Stefano Giamboni, Les Vert-e-s : Selon une étude publiée par Greenpeace le 15 mars dernier, utiliser longtemps les produits de consommation, tels que les machines à laver, smartphones, vêtements et meubles contribue grandement à la protection du climat. Vous en conviendrez, cela tombe bien, en lien avec le dépôt de notre motion sur l'économie circulaire.

Mais comment faire pour que les citoyen-ne-s fassent de plus en plus réparer leurs objets, au lieu de les jeter et d'en acheter de nouveaux ? A notre sens, les collectivités publiques ont un rôle fondamental à jouer dans ce domaine, notamment au niveau de l'incitation et de la communication. Une action concrète mise en place par les trois plus grandes villes de Suisse romande – Genève, pionnière en 2014, Lausanne et Neuchâtel – a été de créer, en collaboration avec la Fédération romande des consommateurs – FRC – un site internet sur le thème de la réparation et de la consommation responsable. Elles y présentent notamment un répertoire de bonnes adresses de réparateurs et réparatrices professionnel-le-s de la région, ainsi que les démarches existantes et les associations actives dans ce domaine.

Dans les projets susmentionnés, les communes ont initié et porté le projet, en s'occupant notamment de mettre en avant et crédibiliser les réparateurs et réparatrices, ainsi que de gérer la communication. Le gros du travail d'enquête et de visite sur le terrain, pour identifier les réparateurs et réparatrices à mettre dans le répertoire, a été effectué par la FRC.

A propos de l'éventuel projet à entreprendre par notre commune, une étroite collaboration avec la Ville de Neuchâtel est envisageable, notamment en reprenant la structure et les contenus généraux du site internet, ce qui permettrait de réduire considérablement l'effort financier et en temps de travail à consentir.

Compte tenu de la couverture régionale que devrait, à notre sens, avoir le projet, nous pensons que le nom du site internet devrait plutôt être « lesmontagnes-reparent.ch » – contrairement à ce que nous avons annoncé dans la motion – mais nous laissons, bien évidemment, le soin de régler cet aspect de détail aux communes qui voudront y participer.

En outre, une collaboration avec l'association objectif:ne – anciennement RUN – pourrait être envisagée pour coordonner le projet, ainsi que répartir les coûts et les investissements en temps de travail au niveau de la région des Montagnes neuchâteloises, mais éventuellement aussi avec les trois autres régions du canton.

Je me permets de mentionner ici un possible deuxième volet du projet, qui n'était pas dans notre motion, vu que nous n'en avons pas connaissance au moment du dépôt de celle-ci. Ce volet, déjà mis en place à Genève et Lausanne, et en phase de réalisation à Neuchâtel, consiste à encourager les consommatrices et consommateurs à réutiliser les objets – en les acquérant de seconde main ou en les louant auprès d'acteurs et actrices locaux – plutôt qu'acheter des objets neufs. Le site internet « lesmontagnes-reutilisent.ch » pourrait donc être créé en même temps, afin de rationaliser les efforts financiers et en temps de travail.

Une concrétisation rapide de ce projet est possible et aura des effets positifs, tant sur l'environnement et le climat – comme dit en préambule – que sur l'économie locale et de proximité. Bien évidemment, les démarches et les personnes de la région déjà actives dans la réparation et la réutilisation devront être impliqué-e-s dans le projet. Nous invitons donc le Conseil général à accepter cette motion.

Mme Lara Zender, POP : La mise en place d'une économie circulaire visant à réduire notre consommation et, par la même occasion, notre production de déchets est une proposition qui séduit le POP et à laquelle il adhère pleinement. La réparation et la seconde main conviennent de plus en plus de monde – regardez la popularité de la boutique d'Emmaüs vers la gare – et remettent en question notre mode de consommation consumériste.

Cette motion est d'autant plus intéressante que cela permettrait d'inclure un certain nombre d'acteurs et d'actrices locaux dans ce processus, comme le SEL ou encore la bibliothèque « Objet Volant » nouvellement créée. La création d'une telle plateforme nous semble être une initiative très

enrichissante pour notre ville – et pour les Montagnes neuchâteloises, de manière plus générale – créant ainsi une synergie nouvelle. La plateforme « neuchatel-repare » nous montre déjà que de tels projets sont possibles et permettent d'envisager différemment notre rapport aux objets et à notre consommation si effrénée.

Nous souhaitons également que, dans le cadre du rapport du Conseil communal, une réflexion plus transversale soit envisagée avec les infrastructures de la ville déjà existantes. Nous pensons, entre autres, à la mise en place de stands devant la déchetterie, afin de pouvoir faire profiter la population de certains objets déposés, que ce soit sous forme de brocante ou en tant que matériau plus brut – tel que le bois – qui pourrait être utile à certain-e-s.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Le Conseil communal a pris connaissance avec intérêt de la motion « économie circulaire » et y répond favorablement, sans la recycler pour autant... *[Ndlr : rires de l'assemblée]* La question est justifiée, les objectifs partagés, mais les moyens demeurent confus.

Une économie circulaire repose sur une multitudes d'acteurs et sur une responsabilité avant tout citoyenne et non sur une seule volonté politique. Nous ne sommes pas dans une économie planifiée. La responsabilité et l'entrepreneuriat étant des vertus citoyennes que nous voulons voir partagées.

Aussi, notre Autorité ne pourra être la seule solution au défi de l'économie circulaire, mais pourra y participer. La motion établit une première liste de pistes à explorer. Toutes n'aboutiront peut-être pas, toutes ne sont pas du ressort de la Ville et de son administration, mais certaines le sont, et nous travaillerons à leur mise en œuvre, tout en favorisant ou en soutenant, dans une juste mesure, les initiatives privées : comme, par exemple, le jeune projet lancé il y a quelques semaines par deux jeunes Chaux-de-Fonniers, « consom-local », application mobile qui a justement pour but de favoriser la consommation locale des Montagnes neuchâteloises.

Les sujets plus particulièrement évoqués par les interpellateurs – à savoir la réparation et la récupération – feront l'objet d'une attention toute particulière, et nous examinerons les synergies possibles à l'échelle des Montagnes neuchâteloises, ainsi qu'avec la Ville de Neuchâtel, éventuellement. Nous vous accordons que le défi est de taille, mais il est stimulant. Il y a du travail, mais c'est toutes et tous ensemble que nous favoriserons significativement l'économie locale. Tous ensemble.

La **motion « Economie circulaire »** ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, le président, **M. Alexandre Houlmann**, la déclare donc **acceptée dans débat**.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, accorde 10 minutes de pause, en invitant les membres de l'assemblée à rencontrer les apprentis de la Ville, qui participent aux débats. Le président les félicite de leur démarche.

PAUSE DE 10 MINUTES

5. Interpellation du groupe des Vert-e-s intitulée « Plan directeur communal des mobilités à La Chaux-de-Fonds : où en sommes-nous ? », déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée

Les Vert-e-s ne souhaitent pas rajouter du travail à notre administration déjà bien chargée, c'est pourquoi ils choisissent en premier lieu la voie de l'interpellation pour obtenir des réponses aux questions qu'ils et elles se posent au sujet du développement de la mobilité dans notre ville.

Maintenant que les projets H18 et H20 semblent être sur des rails, nous nous demandons plus particulièrement ce qu'il en est du développement de la mobilité douce en ville qui est, rappelons-le, directement concernée par deux des cinq objectifs relatifs à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement : l'amélioration de la sécurité de la mobilité douce et la promotion des modes de transports alternatifs à la voiture.

En novembre 2017, le Conseil communal présentait le rapport relatif aux objectifs « La Chaux-de-Fonds 2030 » et au plan directeur communal des mobilités, rapport complet, d'excellente qualité et accompagné de fiches des mesures à mettre en place. A huit ans des objectifs 2030, il nous semble important de demander un point de situation quant à l'élaboration de ce plan directeur des mobilités, ainsi que le calendrier des mesures pour les prochaines années.

Plus précisément, nous souhaitons obtenir des réponses quant aux questions suivantes :

1. Mobilité piétonne :

- La stratégie de déneigement des surfaces piétonnes mentionnée dans la fiche de mesures M_3 est-elle élaborée ?
- Quand le Plan du réseau piéton avec WC publics et fontaines qui était prévu sera-t-il disponible ? Et le Plan d'accès dédié aux personnes à mobilité réduite ? Fiche M_3.2.
- Le Plan de mobilité scolaire et le groupe de travail mobilité scolaire prévus sont-ils créés ? Fiches M_1.4 et M_3.

2. Mobilité cycliste :

- La carte du réseau cyclable mentionnée en fiche M_4 avec parkings, abris, fontaines et points de réparation est-elle en voie de création ?
- Où en est-on de la réalisation des mesures prévues pour le développement des infrastructures pour le stationnement des vélos en fiche M_4.2 ?
- Qu'en est-il de la réponse à l'initiative populaire « Le vélo à Fonds » ?

3. Mobilité en transports publics :

- Où en est-on des mesures préconisées en fiche M_2 pour améliorer l'attractivité du réseau ?

4. Mobilité en transports individuels motorisés :

- Sait-on si la part du trafic interne a diminué ces dernières années ?
- Zones 30 km/h : est-il prévu d'améliorer la signalétique qui semble lacunaire et difficilement compréhensible par endroits ? Les campagnes d'information systématiques mentionnées en fiche M_1.1 sont-elles réalisées ? Des contrôles de vitesse préventifs dans ces zones sont-ils planifiés ?

5. Communication :

- Quelle communication avec la population et le Conseil général est-elle prévue par rapport au calendrier et à la planification des mesures ?
- Les fiches de mesures prévoient à plusieurs endroits des campagnes d'information. Ont-elles lieu ?
- Est-il prévu, par exemple, qu'un plan évolutif des mesures réalisées et planifiées soit mis à disposition du Conseil général et de la population ?

En fonction des réponses qui seront apportées à ces questions, le groupe des Vert-e-s reviendra avec des propositions visant à accélérer et optimiser les changements dans notre mobilité en ville, afin que La Chaux-de-Fonds soit accueillante et adaptée à tou-te-s : piéton-ne-s, cyclistes, personnes à mobilité réduite et automobilistes.

Pour le groupe des Vert-e-s : Laure Lalive Todeschini, Grégory Rochat, Christian Piguët, Ilinka Guyot, Béatrice Thiémarclémentz, Jean-Jacques Tritten

Mme Laure Lalive Todeschini, Les Vert-e-s : Un groupe de travail interne des Vert-e-s est chargé de se pencher sur la question de la mobilité dans notre ville, avec – vous vous en doutez – l'objectif de voir comment y augmenter encore la part de mobilité douce.

Dans le cadre des recherches et réflexions de ce groupe de travail, nous avons pris connaissance du projet de plan directeur des mobilités et du rapport de novembre 2017 du Conseil communal à ce sujet. Cet excellent rapport s'accompagne de fiches de mesures et, franchement, la lecture de ces documents est tout bonnement impressionnante ! Un énorme travail de planification a été fait, les lignes directrices et les projets exposés sont enthousiasmants et reflètent bien la dynamique positive qui a été amorcée.

Finalement, subsistent donc les questions que nous posons dans l'interpellation et, surtout, le constat qu'il est vraiment dommage qu'il ne soit pas plus et mieux communiqué sur les mesures prévues, leur état d'avancement et les projets en cours ou à venir. Le travail réalisé est énorme, il faut, selon nous, le mettre en avant, faire de la publicité, montrer qu'ici on a des idées et une vision.

Notre interpellation a donc deux objectifs : d'une part, nous souhaitons obtenir un point de situation sur la mise en œuvre des mesures planifiées et,

Séance du 5 avril 2022

d'autre part, nous aimerions faire parler de tout ce qui est prévu pour mettre en valeur l'immense travail réalisé.

Je souhaiterais terminer en soulignant ce qui nous réunit, quelques-uns de nos points communs :

- Il y a d'abord notre amour pour notre ville, qui nous entraîne à vouloir la rendre attractive.
- Il y a aussi le souci – que, je suis sûre, nous partageons toutes et tous – pour notre avenir en tant qu'êtres humains sur une planète réellement en danger.
- Et il y a le fait que nous nous déplaçons toutes et tous chaque jour. Chacun-e d'entre nous est tour à tour – bien que dans des proportions variables – automobiliste, piéton-ne, cycliste, usager-ère des transports publics, voire, un jour peut-être, d'une chaise roulante ou d'un rollator.

Le vœu que Les Vert-e-s partagent certainement avec la majorité de notre assemblée est que notre Ville donne à chacun-e la possibilité de se déplacer, en harmonie, quel que soit le mode de transport choisi, et de façon efficace, sécuritaire, en contribuant autant que possible à ne pas impacter encore plus l'environnement.

Trouver et implémenter des solutions de mobilité plus douce ne peut que participer à rendre La Chaux-de-Fonds attractive. Et nous remercions sincèrement le Conseil communal et les services de l'excellent travail déjà accompli en ce sens, tout en les encourageant à le poursuivre, à ne rien lâcher, voire même, si possible, à accélérer le processus.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je remercie l'interpellatrice de nous permettre de montrer que nous avons des idées et de l'ambition. Je remercie, au passage, le Service d'urbanisme de Théo Huguenin-Elie, qui m'a fourni la réponse, laquelle va me permettre de montrer que le Conseil communal a aussi de la salive... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

- La stratégie de déneigement des surfaces piétonnes mentionnée dans la fiche de mesures M_3 est-elle élaborée ?

C'est la stratégie de déneigement du SEP, qui est existante et qui est adaptée, si nécessaire, chaque hiver.

- Quand le plan du réseau piéton avec WC publics qui était prévu sera-t-il disponible ?

Le plan du réseau piéton ne traite pas des WC publics et des fontaines. Dans le cadre des projets d'espace public, la question de la place d'eau est

régulièrement évoquée avec, comme exemple, la réalisation d'une fontaine sur la rue de l'Avenir, vers la synagogue.

- Et le plan d'accès dédié aux personnes à mobilité réduite ?

Le respect de la LHand est évalué lors de chaque projet d'espace public et de mise aux normes LHand des arrêts de bus. Pro Infirmis est, à chaque fois, sollicité pour préavis, lors des demandes de permis de construire.

- Le plan de mobilité scolaire et le groupe de travail mobilité scolaire prévus sont-ils créés ?

Les écoles sont sollicitées lors des projets de zone 30 pour garantir la coordination avec les cheminements scolaires qu'elles ont définis. Ceci peut, par exemple, conduire à des maintiens de passages pour piétons dans des zones 30, car il s'agit de cheminements scolaires. D'autres échanges ont lieu avec les écoles pour corriger les éventuels conflits entre les enfants « piétons » et les automobilistes.

- La carte du réseau cyclable mentionnée en fiche M_4 avec parkings, abris, fontaines et points de réparation est-elle en voie de création ?

Le plan directeur communal de la mobilité cyclable existe et montre la vision souhaitée à terme avec les pistes cyclables existantes et projetées, les bandes cyclables existantes et projetées, les raccordements cyclables existants et projetés, les voies de bus/taxis/vélos existantes et projetées, et contresens cyclables existants et projetés. Ce plan n'a pas la volonté de recenser les fontaines et points de réparation.

- Où en est-on de la réalisation des mesures prévues pour le développement des infrastructures pour le stationnement des vélos en fiche M_4.2. ?

Le plan global de l'existant a été élaboré il y a plusieurs années. Lors de chaque projet de modification de marquage, de zones 30, une analyse sur le terrain est effectuée, pour voir la nécessité ou non de mettre des places pour les deux-roues, notamment par rapport aux générateurs de trafic.

Les discussions avec les CFF sont engagées depuis de nombreuses années pour trouver un espace pour la Vélostation, mais, à ce jour, rien n'est disponible. Les autres propriétaires voisins ont aussi été approchés, mais, pour l'instant, sans succès.

- Qu'en est-il de la réponse à l'initiative populaire « Le vélo à Fonds » ?

Elle sera soumise au Conseil général du 12 mai 2022, et elle a déjà passé en première lecture au Conseil communal et auprès des commissions Mobilité et INFRAUEN, la semaine dernière et cette semaine.

Séance du 5 avril 2022

- Où en est-on des mesures préconisées en fiche M_2 pour améliorer l'attractivité du réseau ?

Pour rappel, c'est le Service cantonal des transports qui est le commanditaire de l'offre de transports publics. Les communes peuvent faire part de leurs demandes d'offre supplémentaire ou de modifications, mais, en finalité, c'est toujours le Canton qui a le dernier mot. Plusieurs mesures ont pu être réalisées ou sont en cours :

- Augmentation de l'horaire de la journée de 19h00 à 20h00 du lundi au vendredi.
- Mise aux normes progressives des arrêts selon la LHand.
- Avec l'abonnement Onde Verte annuel, zones 30-31, réduction du coût du macaron annuel de CHF 700.- à CHF 100.-, depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Adaptation des horaires du NoctamRUN, toujours en cours de consolidation, car la demande est encore trop faible.
- Prise de position systématique du Conseil communal lors des changements d'horaire pour garantir les connections entre le réseau ferroviaire et le réseau urbain.
- Ouverture de la gare des Forges en décembre 2021.
- Déplacement de la halte du Reymond à Malakoff d'ici 3 ans environ.
- Coordination pour améliorer les points soulevés par les enquêtes clients de TransN – cela concerne surtout les horaires.
- Planification de places pour les deux-roues et places dépose-minute dans le cadre des nœuds intermodaux.
- Augmentation réalisée du nombre de places vélos à la gare de La Chaux-de-Fonds sous le couvert polyvalent.

- Sait-on si la part du trafic interne a diminué ces dernières années ?

Nous n'avons pas de comptage à grande échelle qui ait été fait depuis plusieurs années. La mise en œuvre de la politique de stationnement au 1^{er} novembre 2020 a dénombré une baisse du trafic pendulaire, mais qui est difficile à consolider avec la période de Covid. Pour le trafic interne, la seule manière forte pour le faire diminuer est d'introduire une politique de stationnement par zone, qui concerne tous les automobilistes.

- Zones 30 km/h : est-il prévu d'améliorer la signalétique qui semble lacunaire et difficilement compréhensible par endroits ?

Toutes les zones 30 km/h font l'objet d'une procédure d'autorisation au sens de la signalisation routière auprès du Service cantonal des ponts et chaussées. C'est ce service qui vérifie si la signalisation prévue est

adéquate. Dès lors, les services communaux doivent respecter cette législation.

- Les campagnes d'information systématiques mentionnées en fiche M_1.1 sont-elles réalisées ?

Des informations ont été faites dans certains quartiers, mais pas systématiquement dans tous les quartiers, ceci pour des questions de temps à disposition au niveau des services. Dans le cas où il y a des aménagements de génie civil, comme des portes d'entrées et/ou des trottoirs continus, les services ont estimé que ces changements ont induit chez l'automobiliste un changement d'attitude avec la nouvelle zone 30.

- Des contrôles de vitesse préventifs dans ces zones sont-ils planifiés ?

Au niveau des zones 30, la procédure prévoit, au tout début, des mesures de vitesse pour définir si des aménagements sont nécessaires afin de la réduire. Au maximum une année après l'entrée en vigueur d'une zone 30, des mesures de contrôle sont effectuées pour voir si les vitesses sont respectées. Si ce n'est pas le cas, des aménagements complémentaires doivent être faits. Presque 100 % des mesures de contrôle ont montré un respect des vitesses selon l'ordonnance fédérale pour les zones 30. Des radars de prévention sont régulièrement posés à proximité des écoles lors des rentrées scolaires pour sensibiliser les automobilistes. Pour rappel, la pose d'un radar de répression dépend de la Police de proximité.

- Quelle communication avec la population et le Conseil général est-elle prévue par rapport au calendrier et à la planification des mesures ?

- Les fiches de mesures prévoient à plusieurs endroits des campagnes d'information. Ont-elles lieu ?

La communication se fait de la manière suivante :

- Communiqués de presse lors de réalisation de « grandes » mesures ou ayant un impact important pour les habitants.
- Les projets sont présentés dans les différentes commissions du Conseil général, en particulier la Commission INFRAUEN et la Commission mobilité, espace public et stationnement.
- Mise en place de panneaux d'information lors de chantiers de génie civil.
- Des séances d'information ont lieu lors des projets nécessitant une mise à l'enquête publique.
- Des contacts en bilatérales ont également lieu en fonction des projets.
- Des courriers sont adressés aux habitants/propriétaires concernés lors de la mise en œuvre de mesures.

Séance du 5 avril 2022

- Un développement informatique est en cours au niveau du SITN pour que tout le monde puisse avoir l'information sur les chantiers.
- Avec la mise en place du Tourbillon, des informations seront faites par ce biais pour l'ensemble de la population.

- Est-il prévu, par exemple, qu'un plan évolutif des mesures réalisées et planifiées soit mis à disposition du Conseil général et de la population ?

Le plan avec l'évolution de la réalisation des mesures de mobilité douce – piétons et vélos – existe dans les services communaux. Il n'est pas prévu de le mettre à disposition du Conseil général et de la population, car l'image finale a été présentée en novembre 2017 dans le cadre du rapport sur le plan directeur communal des mobilités. La mise en œuvre est dès lors de la responsabilité du Conseil communal et des services communaux. Lors des communications évoquées dans le point précédent de notre intervention, il est systématiquement rappelé le contexte des mesures en lien avec le plan directeur communal des mobilités.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Laure Lalive Todeschini, Les Vert-e-s : Merci beaucoup pour ces réponses et pour le travail de recherche, ainsi que pour la salive... Je suis en partie satisfaite. En tous les cas, cela nous donne matière à continuer de travailler avec le groupe de travail dont j'ai parlé.

L'interpellation est **considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour**.

6. Interpellation des groupes PS, Vert-e-s et POP intitulée « Quelles possibilités d'hébergements touristiques ou de passage pour la jeunesse ? », déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée

Depuis l'inscription de notre Ville au patrimoine mondial, il a souvent été fait mention dans les interventions des autorités du manque de structures d'hébergement dans notre région. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les structures d'accueil modestes, notamment à destination des jeunes ou de voyageurs itinérants de plus en plus nombreux à venir visiter nos crêtes jurassiennes en mobilité douce. Il en va de même pour le public souhaitant profiter des manifestations culturelles offertes par notre Cité, et qui souhaiterait y séjourner à un coût abordable.

Depuis la fermeture de l'auberge de jeunesse, de petites structures ont vu le jour, notamment sous forme de maisons d'hôtes. D'autres lieux, comme La Coquille, ont quelque peu élargi leurs activités pour également accueillir une clientèle de passage, mais l'impression que les places manquent encore demeure. En octobre prochain, les parlements des jeunes se réuniront à La Chaux-de-Fonds et cela doit être l'occasion de nous demander si notre infrastructure d'accueil est précisément adaptée.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal de nous dresser un état des lieux global de l'état actuel de toutes les structures ou possibilités d'accueil – particulièrement celles destinées à un public jeune ou de passage, mais à coût modeste – qui existent dans notre ville.

Par ailleurs, nous souhaiterions également savoir s'il existe un projet visant l'affectation de l'ancienne Maison des Jeunes – particulièrement bien située au centre de notre ville – à ce type d'hébergement temporaire. Selon nos informations, à la reprise de ce bâtiment par l'Etat, il avait été convenu que celui-ci pourrait l'utiliser à ces fins, ce qui pourrait apporter une solution. Qu'en est-il également pour les locaux inoccupés de la Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide de la rue Jardinière, voire d'autres locaux qui pourraient être, à terme, vides, au vu du plan de réduction des places en institution mené par l'Etat ?

Pour le groupe PS : Silvia Locatelli, Monique Gagnebin

Pour le groupe des Vert-e-s : Christian Piguët, Béatrice Thiérmard-Clémentz, Laure Lalive Todeschini, Grégory Rochat, Ilinka Guyot

Pour le groupe POP : Karim Boukhris, Lara Zender

Mme Carmen Brossard, PS : Je parle ce soir au nom de Mme Silvia Locatelli, qui est retenue par d'autres obligations, et qui m'a demandé de lire son texte. Je vais donc vous le lire et j'invite les deux autres groupes signataires à compléter, cas échéant.

« Le texte déposé est relativement complet et explicite, et je ne me lancerai donc pas dans un long exposé. La question de l'hébergement en ville de La

Chaux-de-Fonds a déjà été posée à plusieurs reprises, voire thématisée par le Conseil communal lui-même, au détour des rapports, notamment en lien avec l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cependant, l'attention s'est souvent plutôt portée sur l'offre hôtelière moyen/haut de gamme et d'affaires. Si cette offre est en train de se développer, nous avons le sentiment que nous manquons encore largement d'une offre plus modeste et disposant de lieux communs – qui seraient à la fois adaptés aux jeunes et aussi à des personnes recherchant un hébergement temporaire – qui ne s'inscrivent pas dans les standards de l'hôtel classique, avec, évidemment, le coût qui l'accompagne. Une offre qui peut donc aussi s'avérer un peu plus souple et plus propice aux échanges.

Depuis que l'auberge de jeunesse a disparu, au début des années 2000, un vide s'est fait sentir. Nous sommes dans une ville qui promeut la culture – y compris alternative – ses espaces naturels et qui dispose également d'une jeunesse très active, qui organise des événements attirant un public hors de notre localité. Dans le texte, nous citons, par exemple, la réunion du Parlement des jeunes au niveau national, qui va amener, en ville de La Chaux-de-Fonds, 180 parlementaires. Si des solutions semblent avoir été trouvées – ou en passe de l'être – pour loger tout ce monde, cela ne semble pas avoir été tout simple, même si la Ville a donné un bon coup de main. La Chaux-de-Fonds a, dans son ADN, le sens de l'accueil. Il s'agit donc de savoir si nous sommes aussi cohérents dans l'infrastructure à disposition pour accueillir ce public.

Comme le dit le texte de l'interpellation, nous savons que différentes associations ont développé une telle offre. Mais est-elle suffisante, suffisamment connue et disponible sur les réseaux ? Certains bâtiments, qui seraient adaptés au vu de leur vocation passée – par exemple la Maison des jeunes – pourraient trouver une seconde vie. C'est aussi l'occasion pour nous de demander si l'on sait précisément ce qu'il adviendra de ces bâtiments, que nous verrions plus volontiers destinés à une offre du type de celle évoquée, que pour accueillir de la PPE.

Nous remercions donc le Conseil communal de bien vouloir nous renseigner sur cet état des lieux et sur d'éventuels projets en la matière, s'il y en a. »

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : En l'absence de notre collègue Théo Huguenin-Elie – que nous profitons de saluer au passage – je répondrai volontiers à cette interpellation.

En préambule, et cela a été rappelé dans votre intervention, l'auberge de jeunesse, qui se trouvait à Doubs 34, a fermé ses portes en 2001, en raison d'un manque de rentabilité, mais également en raison de lourds travaux

d'investissement nécessaires pour garantir l'exploitation du lieu, en respect des normes sanitaires édictées notamment par le SCAV. Cette fermeture est regrettable, puisque la demande d'hébergements abordables est aujourd'hui élevée.

Néanmoins – et je reviendrai tout à l'heure sur les solutions existantes – il est à relever que le mode de financement pour ce type d'hébergements est particulièrement compliqué. Ainsi, pour atteindre l'équilibre financier, une auberge de jeunesse doit pouvoir bénéficier d'aides financières à fonds perdus dans la construction, la transformation ou bénéficier de la location d'un bâtiment pour une somme modique.

Vu le faible rendement d'une auberge de jeunesse, notamment en raison du prix des chambres relativement bas, un retour sur investissement semble utopique Aussi, les nouvelles auberges de jeunesse bénéficient-elles, en grande majorité, du soutien financier des collectivités ou de fondations. Les hypothèques bancaires ne viennent que compléter subsidiairement les fonds propres à disposition.

L'objectif d'une auberge de jeunesse est de pouvoir couvrir ses charges d'exploitation par le chiffre d'affaires découlant de l'hébergement et de son exploitation. Ce modèle d'affaires explique pourquoi il est si compliqué et délicat de trouver le financement nécessaire pour ouvrir une nouvelle structure. Ceci d'autant plus qu'au fil des ans, les auberges de jeunesse s'éloignent de plus en plus de l'esprit d'hébergement collectif, pour adopter une nouvelle politique hôtelière visant à plus de confort, avec, par exemple, des chambres plus petites, mais comprenant des sanitaires privés.

Ce changement d'orientation, voulu par la clientèle, rend la construction des auberges de jeunesse plus onéreuse et moins attractive qu'auparavant. Même s'il serait tout à fait profitable de figurer sur la carte suisse des auberges de jeunesse, pour le Conseil communal, il n'est, à ce jour, pas prévu – ni de son ressort, à ses yeux – de financer, au travers de la collectivité publique, des infrastructures privées à but lucratif.

Toutefois, si le développement d'une nouvelle structure devait voir le jour dans notre ville, le Conseil communal y serait évidemment attentif et pourrait y apporter son soutien, d'une manière ou d'une autre. D'autre part, et grâce à l'outil financier de la nouvelle politique régionale, le Canton soutient les investissements visant à améliorer l'offre des hébergements collectifs visant particulièrement une clientèle familiale.

Notre ville dispose cependant d'autres offres d'hébergement à faible coût, permettant ainsi – que ce soit aux étudiants, aux touristes ou aux familles – de bénéficier de logements qualitatifs répondant ainsi à leur demande. Parmi les différentes structures, on peut mentionner l'hébergement du POD, qui

possède 117 lits, sous forme de dortoirs, de chambres ou d'appartements. La Ferme des Arêtes, quant à elle, située sur les hauteurs de la ville, dispose de 24 places. Les tarifs pratiqués sont tout à fait abordables et se situent entre CHF 25.- et CHF 35.- par personne et par nuit. Un dortoir est également à disposition au camping du Bois du Couvent. Sa capacité d'accueil est plus limitée, puisque 6 personnes peuvent y être accueillies, pour un tarif, là aussi, de CHF 30.- par personne et par nuit. La Coquille propose également une trentaine de lits, en chambre individuelle ou en dortoir, se situant également dans la même gamme de prix.

Enfin, la Fondation Sombaille Jeunesse met en location sa loge de Sombaille 24, qui peut accueillir jusqu'à 26 personnes pour la modique somme de CHF 300.- par nuit, ce qui représente CHF 12.- par personne et par jour. Vous voyez donc que nous avons là quelques solutions intéressantes.

Si ce sont plus de 200 lits qui sont à disposition à la location, la liste pourrait être complétée par les offres hôtelières et parahôtelières – telles que les gîtes, les chambres d'hôtes – qui ne représentent pas moins de 350 lits supplémentaires. Par ailleurs, d'autres solutions peuvent également être proposées au travers de plateformes de réservation en ligne, dont une qui est bien connue.

S'agissant de la prochaine rencontre de la Conférence des Parlements des jeunes, que vous avez mentionnée, Madame Brossard, et qui se tiendra en octobre prochain, sachez qu'une délégation du Parlement des jeunes a récemment rencontré votre serviteur. A cette occasion, une solution permettant l'accueil des visiteurs a pu être proposée. Ainsi, l'abri de la protection civile, situé sous le collège Numa-Droz pourrait accueillir potentiellement 75 personnes par nuit durant l'événement.

Cependant, la crise ukrainienne s'étant immiscée dans la discussion, nous n'avons pas encore pu confirmer la disponibilité des lieux. Naturellement, dès que ce sera le cas, nous le ferons. Mais l'Etat est actuellement en train de mener une réflexion sur les besoins que pourraient être ceux de l'accueil des migrants. Là encore, nous avons une inconnue qui sera clarifiée dans les prochains jours.

Pour terminer, vous souhaitez savoir quelles sont les possibilités de développement des bâtiments situés rue Jardinière et rue du Parc. Pour rappel, à ce jour, les deux bâtiments cités sont propriété de la Fondation Sombaille Jeunesse. Contact pris avec la directrice de la fondation, il n'y a, pour l'heure, pas de projet visant à exploiter les lieux à des fins d'hébergement. Ces locaux sont actuellement voués à une utilisation correspondant aux buts de la fondation.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Carmen Brossard, PS : Vous pensez bien que j'ai un petit peu de peine à répondre, puisque je ne suis pas l'interpellatrice. Je transmettrai donc vos informations à Mme Locatelli. Quant à moi, je vous remercie de votre réponse, Monsieur Brechbühler, et je suis satisfaite.

L'interpellation est **considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour**.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, informe l'assemblée que le HCC mène 2-1 après 30 minutes de jeu.

7. Interpellation du groupe PS intitulée « Classes PRIMA », déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée

Le groupe socialiste s'interroge concernant, à La Chaux-de-Fonds, le manque de classes PRIMA, soit un enseignement en Français et en Allemand dès la première Harmos, puis progressivement, dès le cycle 1, un enseignement en Allemand couvrant au minimum le 30 % des leçons !

Il y a, pour l'année scolaire 2021-2022, 59 classes dans l'ensemble du canton, mais seulement 9 à La Chaux-de-Fonds et uniquement pour le cycle 1 !

Alors que nous cherchons à attirer des familles, le Conseil communal n'estime-t-il pas que cet enseignement pourrait être un plus pour l'attractivité de notre ville ?

De plus, pour nos entreprises, le fait de pouvoir engager plus facilement sur place des jeunes bilingues est un atout non négligeable.

Comment se fait-il que notre ville, qui pendant de très nombreuses années a été un modèle pédagogique, se retrouve à ce point à la traîne ?

Nous demandons au Conseil communal de se pencher sur ce problème et de tout mettre en œuvre pour pallier ce manque de classes PRIMA dans notre ville.

Pour le groupe PS : Monique Gagnebin, Carmen Brossard, Silvia Locatelli

Mme Monique Gagnebin, PS : Commencer à apprivoiser... puis utiliser une langue, dès son plus jeune âge, en la pratiquant par le jeu, le sport, dans la vie quotidienne... Voilà la meilleure manière pour l'apprendre de manière naturelle.

C'est ce que le Canton de Neuchâtel, en précurseur pour la Suisse, a décidé d'introduire dans l'enseignement de l'allemand dès 2011. D'ici 2027, chaque cercle scolaire devrait avoir démarré le montage complet d'une filière PRIMA, soit de la 1^{re} à la 11^e Harmos. Une telle filière est déjà mise en place dans deux cercles du canton et il y a près de 60 classes PRIMA dans le canton.

Saluée par tous, cette pratique ne rencontre quasi aucune critique. Alors pourquoi, en ville de La Chaux-de-Fonds, seules 9 classes suivent cet enseignement, et pourquoi se trouvent-elles toutes au cycle 1 ?

Les bénéfices d'un apprentissage immersif et précoce, s'il n'est pas poursuivi, se perdent très vite. J'ai entendu des parents me confier que leur enfant, inclus dans une classe bilingue lors de ses 1^{re} et 2^e Harmos, a intégré avec une facilité déconcertante une première base de vocabulaire pour pouvoir participer à la vie scolaire avec un enthousiasme magnifique. Mais la reprise de l'allemand de manière plus traditionnelle, moins communicative, en 5^e Harmos, après 2 ans sans allemand, a été totalement décevante et démotivante pour lui.

Il est donc bien clair que ces filières devraient perdurer sur l'ensemble du cursus de l'élève. Au cycle 3, un tel enseignement bilingue pourrait être dispensé dans la plupart des matières, afin de poursuivre le développement des compétences déjà acquises.

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas vraiment chez nous ? Nos élèves changent parfois de classe, de collège ou de cercle et, dès lors, il devient parfois difficile de maintenir les effectifs pour une filière complète. Mais est-ce un argument suffisant pour ne pas continuer de développer cet apprentissage ? Ne peut-on trouver des solutions ?

Avant tout, nous savons que le principal problème est un manque d'enseignantes et enseignants formés. Evidemment, si celles-ci ou ceux-ci sont naturellement bilingues, la question ne se pose pas. Je pense que beaucoup d'entre eux ont déjà été sollicités par le canton. Mais cela ne suffit pas.

Une formation HEP, certes, a été ouverte en 2019. Mais elle se déroule sur les sites de Delémont et de Berne, alors que le Canton du Jura n'a pas de classe de type PRIMA contrairement au Canton de Neuchâtel. Elle propose des cours sur une durée de 3 ans sur les deux sites de manière alternée, avec un stage dans des classes de Suisse allemande.

Nous pouvons nous demander pourquoi une filière de formation répartie entre La Chaux-de-Fonds et Berne – ou Bienne – ne serait pas envisageable ? Peut-être cela nous permettrait-il d'avoir plus d'enseignantes et d'enseignants neuchâtelois motivés, car se former dans le canton ou à Delémont n'est pas tout à fait identique !

Et pourquoi ne pas réfléchir également à une valorisation de cet engagement, par plus d'heures de décharge et/ou une valorisation salariale ? En effet, ce sont de vrais défis pour ces enseignant-e-s, certainement un peu plus de travail, particulièrement au début. Il est vrai toutefois que du matériel est mis à disposition et que des réseaux se sont créés. Quoiqu'il en soit, la promotion de ce cursus doit être faite de manière intensive.

Le fait d'avoir des filières PRIMA complètes dans notre ville serait certainement un facteur d'attractivité pour attirer des familles, au même titre que le nombre de places en accueil pré- et parascolaire. Il semble d'ailleurs que beaucoup de parents chaux-de-fonniers aimeraient que leurs enfants soient admis dans ces classes. On pourrait considérer cela comme un point négatif : est-ce qu'il y a vraiment égalité des chances pour chaque enfant ? Alors pourquoi pas tous nos élèves en formation bilingue ? Mais c'est là une musique d'avenir... assez lointaine. Commençons par quelques classes et vraies filières.

Une autre objection que l'on entend souvent est qu'un enfant allophone aurait plus de difficultés à apprendre une troisième langue. Mais cela est loin d'être prouvé, la majorité des spécialistes pensent le contraire. Les enfants allophones se trouvent sur un pied d'égalité par rapport à l'allemand avec leurs camarades francophones, et les compétences bilingues qu'ils ont déjà développées leur donnent plus d'outils et de capacités pour aborder cette nouvelle langue.

Il a également été constaté que les enfants ayant suivi un cursus bilingue ont même de meilleures compétences en français, mathématiques, anglais et dans d'autres branches. Ce serait donc un réel bénéfice et des atouts énormes pour chaque élève.

L'allemand devient un vecteur de communication, l'enfant s'imprègne progressivement de la nouvelle langue et développe des compétences langagières qui lui serviront bien plus largement. Il acquiert des stratégies, ainsi que des aptitudes d'adaptation, de flexibilité et de créativité, ce qui l'aidera dans tous ses nouveaux apprentissages. Ces élèves ont souvent un parcours scolaire meilleur que les autres enfants, cela a été observé.

De meilleures compétences linguistiques chez nos jeunes devraient également leur permettre de mieux s'intégrer sur le marché du travail et d'augmenter leur potentiel de développement professionnel. Le fait de disposer de plus de personnes maîtrisant l'allemand serait, à long terme, un atout important pour nos entreprises.

Evidemment, un autre obstacle est le coût de ces mesures, qui n'est pas négligeable pour les communes, bien qu'une grande partie soit prise en charge par le Canton. Mais, nous pensons que le jeu en vaut la chandelle. Il nous semble donc important de mettre de l'énergie et des moyens pour atteindre l'objectif de filières PRIMA complètes.

C'est pour tous ces arguments que nous reposons cette question au Conseil communal : pour quelles raisons y a-t-il si peu de classes PRIMA dans notre ville ?

Il nous semble également indispensable que le Conseil communal prenne langue avec le Conseil d'Etat pour suggérer la création d'une filière bilingue pour la formation d'enseignant-e-s dispensée en partie dans notre canton, ce qui ne pourrait qu'accroître le potentiel de personnes intéressées puis formées.

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Je remercie le groupe socialiste de son interpellation, de ses interrogations et aussi de ses réponses, car nous partageons la grande majorité de ces dernières. Je souhaite aussi rassurer d'emblée le

groupe socialiste : notre ville n'est pas à la traîne – l'interpellation le laissait supposer – en matière pédagogique.

Je ne vais pas dresser ici tous les beaux projets qui sont les nôtres – vous en connaissez la plupart – me contentant de mentionner la brochure en langage simplifié – dont ArcInfo se fait l'écho aujourd'hui – ou l'après-midi de travail, ce jeudi, entre l'école et l'intégration : nous aborderons la question essentielle du vivre ensemble. Il s'agit d'interroger nos structures, nos fonctionnements, dans la ligne de la tradition que vous évoquez dans l'interpellation, et que vous continuerez de défendre, je l'espère, et j'en suis même convaincu.

Pour revenir au projet PRIMA, le Canton de Neuchâtel a mis en place un projet pilote d'enseignement de l'allemand par immersion, au début de l'année scolaire 2011-2012. Fidèle à nos habitudes, comme pour MAÉ – dont nous avons déjà parlé ici – l'EOCF s'est engagée dans cette voie et a ouvert une classe pour chaque année du cycle 1 dans chacun des secteurs, soit trois filières.

Concrètement, et pour rappel, il s'agit que la moitié du temps d'enseignement hebdomadaire soit dispensé en allemand par un-e enseignant-e bilingue. Dès la 3^e année, il n'est plus possible d'assurer 50 % d'enseignement en allemand et, selon l'organisation des classes, ce sont entre 4 et 6 périodes qui sont alors dispensées en allemand.

Aujourd'hui, le Canton a la volonté d'étendre le projet PRIMA dans chaque centre scolaire, avec au moins une filière complète de la 1^{re} à la 11^e année pour... 2038. Enfin, si l'horizon du Canton est si lointain, malgré un enthousiasme assez unanime, que l'on partage, quant aux visées du projet tel que vous le mentionnez – avec de nombreuses dynamiques positives qu'il offre aux classes, aux élèves – les difficultés existent et ne relèvent pas de la mauvaise volonté, je tiens à le préciser.

Nous pouvons citer deux – parmi d'autres – difficultés. Premièrement – cela fait partie des réponses que vous avez données et ce ne sera donc pas une surprise pour vous – le recrutement de personnes compétentes est très difficile.

Alors, la création d'une filière bilingue dans le canton pourrait-elle être une solution ? J'ai entendu cette demande, que vous avez formulée deux fois. C'est en tout cas une question à envisager avec l'Etat. Une réflexion qu'il s'agira probablement de poursuivre.

Jusqu'ici, il est exigé un niveau C1 – un niveau vraiment élevé – en allemand pour enseigner en filière PRIMA, alors que la formation HEP n'exige que le niveau B2. Les candidat-e-s sont donc extrêmement rares.

Séance du 5 avril 2022

La mise en place d'une filière bilingue à la HEP en formation initiale dès 2017 n'a, à ce jour – on peut le regretter – pas encore permis d'améliorer la situation. On en revient donc à votre question : il s'agira de l'étudier.

De plus, pour créer, par exemple, une filière au cycle 2 – on entre un peu dans les problématiques que vous avez évoquées – il faudrait aussi veiller à avoir suffisamment de postes à mettre au concours à la suite de démission ou de retraite, car, vous en conviendrez, il n'est pas envisageable de licencier du personnel nommé pour ouvrir ces classes.

Outre ce problème évident et essentiel de personnel à disposition, un second problème se pose pour nous : celui d'une composition de classes parfois un peu trop en silo.

En effet, seuls les élèves ayant déjà été scolarisés dans une classe PRIMA au cycle 1 peuvent, sans trop de difficultés, poursuivre cet enseignement par immersion en 5^e année. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de solution, mais c'est quand même une des difficultés rencontrées. On crée donc des filières avec peu de perméabilité entre les classes.

En 5^e, les élèves sont habituellement « brassés » afin de constituer de nouvelles classes, notamment pour parfois casser certaines dynamiques négatives. Cela permet aussi aux élèves de côtoyer d'autres camarades, et les effectifs peuvent à nouveau être équilibrés – c'est aussi une des difficultés – notamment en fonction des redoublements, déménagements, départs ou, parfois, pour PRIMA, certains renoncements.

Le système rend donc difficile le mélange des élèves et le maintien des effectifs qu'on se doit de respecter pour obtenir des subventions de l'Etat ; en passant au cycle 2, il s'agit même d'augmenter d'un élève les effectifs.

L'intégration des élèves en cours d'année – arrivées, élèves qui sortent de classe d'accueil, etc. – est également plus difficile. Par contre, je partage l'idée que, plus on maîtrise de langues, plus les compétences s'acquièrent rapidement. Différentes études le démontrent.

Enfin, les élèves en grande difficulté scolaire ne sont généralement pas non plus intégrés dans ces classes, d'où, parfois – c'est quand même une difficulté que l'on vit sur le terrain – une difficulté à répartir équitablement la charge des classes entre les enseignants.

Cependant, ces difficultés ne sont pas celles qui doivent nous retenir, et nous sommes convaincus que nous pouvons, et devons, faire mieux en termes d'apprentissage des langues étrangères. J'en suis un bon exemple, mais je pense qu'il y en a malheureusement d'autres dans cette salle. C'est un problème qui dépasse largement notre cercle scolaire. Vous l'avez dit,

l'enseignement classique n'atteint malheureusement pas toujours ses objectifs, cela dit sans non plus le dénigrer.

Nous devons aussi être attentifs en termes d'attractivité, de ne pas créer de filières à deux vitesses ou des attentes démesurées chez certains parents, comme on le voit déjà aujourd'hui. Pour nous, il n'est pas question que les parents puissent choisir d'aller dans ces filières. Nous préférons créer une grande hétérogénéité et que, ceux qui le peuvent, en profitent.

Ainsi, pour conclure, et aussi afin de témoigner de notre volonté de construire et de développer d'autres approches de la langue facilitant l'entrée dans la langue et la culture allemandes – dans la ligne de ce que vous avez défendu – nous cherchons, depuis quelques années, à assouplir les règles trop strictes du concept PRIMA. Nous le faisons, comme toujours, en collaboration étroite avec l'Etat et, notamment, avec la responsable du projet que nous rencontrons régulièrement et que nous avons encore rencontrée le mois dernier.

Il est notamment prévu, dans les années qui viennent, de former à PRIMA des enseignant-e-s déjà en place, et peut-être qu'il s'agira d'avoir un soutien encore un peu plus important, comme vous l'avez évoqué. Mais, plus encore – et c'est ce qui est important pour nous – il est prévu de travailler à une école dont l'immersion en allemand serait une évidence pour tous les élèves. Dans ce sens, nous partageons pleinement vos objectifs. Nous visons ainsi une école immersive plutôt que le développement des filières PRIMA, globalement un peu trop contraignantes et séparatives.

Cette nouvelle approche permettra aussi de répondre à une de nos préoccupations majeures – compte tenu de la problématique du personnel disponible – soit de valoriser les compétences en allemand des enseignant-e-s sortant aujourd'hui de la HEP avec un niveau B2, alors que l'enseignement de l'allemand ne concerne qu'une minorité d'entre eux.

Une nouveauté qui a d'ailleurs un nom : ANIMA, pour ANnée d'IMmersion en Allemand. Un projet qui peut être mis en place à tous les degrés de l'école obligatoire et pris en charge par n'importe quel enseignant-e qui se sent à l'aise en allemand – c'est cela qui nous paraît important – et qui est prêt-e à enseigner quelques périodes par semaines dans cette langue. Du matériel didactique et des formations sont aujourd'hui à disposition. C'est dans ce sens-là que nous souhaitons aller. Ainsi :

- tout élève pourrait bénéficier d'immersion à certains moments de sa scolarité, le plus possible, évidemment ;
- l'enseignement des langues s'orienterait vers davantage d'oralité – c'est ce que vous avez aussi défendu, me semble-t-il – et viserait à libérer cette expression, trop souvent contenue. Et je compte sur vous – le

Séance du 5 avril 2022

président l'a rappelé – pour venir à la rencontre avec Winterthour... C'est dit ;

- les compétences en allemand des enseignant-e-s seraient valorisées et entretenues ;
- finalement, une culture de l'enseignement par immersion se mettrait peu à peu en place, avec souplesse et en s'appuyant sur un personnel motivé, pour des élèves motivés.

Enfin, si le Canton assouplit ses exigences concernant le niveau d'allemand des enseignant-e-s, il serait aussi plus facile, à terme, de mettre en œuvre ces fameuses filières PRIMA. C'est donc un beau projet pour notre école, qui répond aux exigences pédagogiques élevées que vous attendez, et que nous attendons aussi.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Monique Gagnebin, PS : Partiellement satisfaite, car j'attends vraiment avec espoir la suite, avec, j'espère, un soutien de votre part.

L'interpellation est **considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour**.

M. Alexandre Houlmann, président : Ceci étant fait, nous pouvons passer au troisième tiers-temps – que le HCC mène toujours 3-1 – avec le point 8 de l'ordre du jour...

8. Interpellation du groupe PVL intitulée « Vivre à La Chaux-de-Fonds avec mon chien », déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, sur la proposition du Conseil d'État, du 6 mars 2019, décrète le 3 septembre 2019, la modification de la Loi cantonale sur les chiens (LChiens) 636.20.

L'Art. 15 précise : "Les communes veillent à ce que soient disponibles des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement conformément à la législation sur la protection des animaux."

S'ébattre librement fait partie d'un besoin vital pour les chiens.

Quand et où pourrait-on envisager de bénéficier d'espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement et quand et où pourrions-nous trouver des informations à ce sujet facilement accessibles pour les visiteurs et citoyens de La Chaux-de-Fonds ?

Où en sommes-nous à La Chaux-de-Fonds ? La Ville a-t-elle préparé le terrain ?

Ne pourrions-nous pas, comme cela se fait dans de nombreuses villes de Suisse romande, offrir une information digne de ce nom sur le site de la Ville ?

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : « Plus je vois les hommes, plus j'admire les chiens », disait Madame de Sévigné. Je ne vais pas aller jusque-là, mais les chiens sont les meilleurs amis de l'homme. Ils font souvent partie d'une famille, dans tous les moments du quotidien, l'attachement relationnel et émotionnel est fort, et ceux qui ont vécu la perte d'un fidèle compagnon savent qu'il s'apparente à un réel deuil.

Cet animal fidèle contribue à prévenir de nombreux risques pour la santé : il accompagne les personnes malades et motive les plus seuls à vivre et à bouger au quotidien.

L'art. 15 de la loi cantonale sur les chiens – LChiens – précise que les communes veillent à ce que soient disponibles des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement, conformément à la législation sur la protection des animaux. S'ébattre librement fait partie d'un besoin vital pour les chiens.

Des villes proposent des solutions, sous forme de parcs clôturés ou d'endroits dédiés aux chiens. A Genève et Lausanne, des espaces sont complètement clôturés dans des parcs de jeux et de verdure, comme au Parc des Acacias. La ville de Neuchâtel propose aussi des espaces plus grands et complètement ouverts, comme des endroits au bord du lac. Toutes les informations se consultent facilement sur les sites des villes, dans une

rubrique dédiée, avec les plans des lieux et des espaces de promenades, les emplacements des sacs ramasse-crottes, ainsi que les réglementations.

Ces parcs ou espaces réservés aux chiens existent donc déjà dans de nombreuses villes de Suisse romande et devraient exister aussi chez nous, en vertu de la loi sur les chiens. Des espaces de jeux pour s'ébattre et non de trop rares mini-espaces « ChiensVert » en bordure de route, que l'on trouve ici et là à La Chaux-de-Fonds.

La Chaux-de-Fonds compte plus de 1'900 chiens, et chaque propriétaire s'acquitte d'un montant de CHF 120.-, dont une petite partie est reversée au canton. Les collaborateurs de la Ville font un travail remarquable, pas toujours agréable, pour veiller à ce que les « sacs à crottes » soient toujours disponibles et que les poubelles adaptées soient régulièrement entretenues dans les nombreux lieux de promenades que les maîtres de chiens affectionnent dans notre ville. Que tous les collaborateurs en soient ici vivement remerciés.

Certes, il y a quelques maîtres peu attentifs ou irrespectueux des réglementations en vigueur, mais la grande majorité des propriétaires de chiens ramassent les déjections canines.

La réglementation demande aussi que les maîtres puissent rappeler leurs chiens, et que ceux-ci soient sociabilisés pour éviter des incidents fâcheux entre congénères. Pour cela, il est nécessaire de les éduquer, de les sociabiliser, de les laisser jouer, et cela doit se faire sans risque pour la population, dans un espace fermé, sous surveillance de leur maître.

Nous avons certes de grands espaces de chemins forestiers et de promenades autour de la ville. Toutefois, durant la période de mi-avril à fin juin, il est interdit, à juste titre – pour préserver la jeune faune sauvage de notre canton – de laisser les chiens en liberté. Pendant cette période, un espace dédié et fermé serait aussi indispensable.

Quand et où pourrait-on envisager de bénéficier d'espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement, ainsi que trouver des informations à ce sujet facilement accessibles pour les visiteurs et citoyens de La Chaux-de-Fonds ? La Ville a-t-elle préparé le terrain ?

Le coût d'un « espace-chiens » est relativement faible. Cela pourrait être réalisé à l'interne des services de la Ville et représenterait un « toutou » petit pourcentage du montant perçu par la taxe... La surface idéale pourrait-être de 20 à 30 m sur 5 m, dans un bout de parc ou en zone verte, comme au paddock, par exemple.

D'autre part, à l'heure où l'on parle de domiciliation et quand, avant de venir, les futurs citoyens consultent avec attention les sites internet de leur futur

lieu de résidence, une rubrique « Vivre à La Chaux-de-Fonds avec mon chien » pourrait renseigner les personnes toujours plus nombreuses à choisir un chien comme animal de compagnie. Ne pourrions-nous pas, comme cela se fait ailleurs, offrir une information digne de ce nom sur le site de la Ville ?

J'espère que la Ville pourra répondre à cette question et réserver un accueil favorable à ma demande.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Pour répondre à cette question qui engage le bonheur et l'épanouissement de nos camarades canins et de leurs meilleurs amis humains attentionnés, quatre services se sont réunis et vous proposent les pistes d'action suivantes. En effet, cette thématique, affectivement et « odoriféramment » sensible, a été un peu négligée ces dernières années.

Le SEP va d'abord procéder à un contrôle de la mise à jour des plans des places accessibles pour les chiens en ville. Sur cette base de travail, le Service de la géomatique va mettre à jour, via le SITN, les données suivantes :

- Les zones interdites aux chiens.
- Les zones accessibles aux chiens. Il s'agit de périmètres fermés, où le chien peut s'ébattre en toute liberté et déféquer, la responsabilité de nettoyer incombant toutefois aux détenteurs.
- Les emplacements des corbeilles, des corbeilles avec Robidog et des Robidog.
- La délimitation de la zone agricole et de la zone d'urbanisation, pour clarifier la taxation des quelque 1'900 chiens présents sur notre territoire. Pour rappel, c'est bien CHF 120.- par chien sur le territoire communal, mais CHF 60.- en zone agricole.

Lorsque cette mise à jour sera effectuée sur le SITN, la Sécurité publique va mettre à jour la page internet dédiée aux chiens, en clarifiant tous ces éléments et en joignant les plans ad hoc.

Finalement, un dernier check sera effectué par l'ensemble des services concernés avant de diffuser la publication de cette page mise à jour.

En termes de délai, il est prévu de procéder à la mise à jour des plans d'ici à la fin de la semaine. Le Service géomatique va ensuite poursuivre les démarches avec le Canton pour mettre à jour le SITN et les différentes couches de plans. La mise à jour sur le site internet de la Ville interviendra ensuite rapidement par la Sécurité publique. Dans tous les cas, il peut être

Séance du 5 avril 2022

avancé que toutes ces mises à jour et publications seront effectives d'ici à la fin de l'année 2022.

Parallèlement, le Service d'urbanisme va entreprendre une réflexion plus approfondie pour évaluer l'opportunité d'aménager des emplacements supplémentaires de parc à chiens. Ce sont des zones fermées physiquement, où le chien est en liberté et dont le détenteur doit garantir la propreté.

Voilà le plan d'action que le Conseil communal et les services de la Ville sont en mesure de vous proposer.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Je suis pleinement satisfaite de toutes ces bonnes nouvelles, qui sont aussi indispensables pour les personnes qui ont peur des chiens et qui ne veulent pas les rencontrer. Je vous remercie infiniment.

L'interpellation est **considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour**.

9. Interpellation des groupes POP et Vert-e-s relative au débardage de la forêt à l'aide de chevaux, déposée lors de la séance du 10 mars 2022 et non développée

Dans ArclInfo du 18 février 2022, un article décrivait la pratique de la Ville de Neuchâtel concernant le débardage de la forêt à l'aide de chevaux.

Le groupe POP a été intéressé par cette manière de faire et nous nous sommes demandés si une telle pratique pourrait être instituée dans nos forêts en collaboration avec la Ville du Locle. Le Conseil communal peut-il nous renseigner à ce sujet ?

Pour le groupe POP : Marina Schneeberger, Lara Zender

Pour le groupe des Vert-e-s : Grégory Rochat

Mme Marina Schneeberger, POP : Comme mentionné dans l'article d'ArclInfo du 18 février 2022, le débardage à l'aide de chevaux plutôt qu'avec des machines est un grand pas en avant dans les pratiques écologiques.

Les dégâts faits aux sols de nos forêts par les engins habituellement utilisés peuvent être fatals à la biodiversité de notre environnement. En Belgique, c'est une pratique courante. En Suisse, il n'y a pas que la Ville de Neuchâtel qui a opté pour cette manière de faire : les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, d'Onex, d'Arzier – dans les Gorges de l'Orbe – entre autres, s'y sont déjà attelées.

Environ 300 chevaux sont formés au débardage dans notre pays. Le Parc naturel régional du Doubs relaie, sur son site internet, cette activité, qui est réalisée par des chevaux des Franches-Montagnes dans la région des Bois.

Alors, qu'attendent les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour promouvoir ce travail ancestral, mais combien protecteur pour nos forêts ? Avez-vous des propositions ?

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Que voilà une interpellation qui fleure bon la fumée odoriférante des chantiers sylvestres et évoque une époque où nos forêts ne retentissaient pas du vrombissement des moteurs des quads, motos et autres scies, pour accompagner le gazouillis harmonieux d'une faune ailée indigène, pas encore en voie de disparition...

Après les chiens, donc, les chevaux... Si nous pratiquons un exercice, certes inhabituel, de décentrement, et tentons de considérer l'action attendue à travers la perspective postulée de notre partenaire équin favori, il n'est pas certain que nous soyons enclins à hennir de plaisir à tirer, traîner, hisser lourds troncs et branchages encombrants au prix de notre sueur, pour les déplacer sur un parcours plus ou moins pentu, plus ou moins périlleux,

Séance du 5 avril 2022

jonché de souches, cailloux massifs et autres troncs, qui bloqueraient, à tout moment, nos muscles puissants bandés par l'effort de la tâche...

A cette étape, un constat s'impose : il est vrai qu'utiliser un cheval fait partie de l'image d'Epinal d'une agriculture littéralement intégrée à la nature avec laquelle elle est en profonde symbiose. C'était surtout vrai à l'époque où chaque paysan avait son ou ses chevaux sur place, et allait avec eux exploiter ses propres forêts en saison hivernale lorsqu'il avait terminé les travaux de la ferme.

Aujourd'hui, le tableau a changé. Il ne reste, en Suisse romande, que quelques personnes – selon l'interpellation, ce serait un peu plus que ce que l'on m'avait dit – qui pratiquent le débardage avec des chevaux formés à cela, et qui le font essentiellement comme hobby, par passion, ou en tant qu'activité très accessoire. Les attirer dans nos contrées supposerait d'aller les chercher là où ils sont, et de trouver logis, fourrage ou autre subsistance à proximité du lieu de débardage pour les animaux et les gens.

A ce constat s'en ajoute un second : il est vrai que, de manière générale, le débardage avec des chevaux ménage davantage le sol que s'il est pratiqué avec certaines machines hyper lourdes. Ceci même si une nouvelle génération de véhicules appelés « chenillards », à la pointe de la technologie et de l'écologie, semblent avoir la roue aussi délicate et précautionneuse que le sabot, en tout cas selon les milieux professionnels contactés. Cela dit, il est bon de noter aussi que, dès qu'un tronc dépasse 50 centimètres de diamètre, il devient trop lourd pour être manœuvré par un cheval.

Mais, comme souvent, nous avons de la chance, car un débardage à l'ancienne pourrait avoir lieu dans notre commune, du 19 au 22 avril vraisemblablement, plus précisément à Chapeau-Râblé. En effet, l'armée, par sa troupe du train, a sollicité notre forestier intercommunal il y a quelque temps pour savoir s'il était prêt à mettre à disposition nos forêts pour ce type d'exercice. Celui-ci avait répondu par l'affirmative. L'armée n'a, par ailleurs, pas encore communiqué si elle avait l'intention de transporter ses chevaux sur place avec un camion électrique... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Néanmoins, nous allons relancer la question auprès des milieux concernés pour voir si les renseignements supplémentaires fournis par l'interpellatrice sont vérifiables, car ils correspondent en effet assez peu à ce qui m'avait été communiqué.

En réponse au président, M. Alexandre Houlmann, s'enquérant du degré de satisfaction de l'interpellatrice quant à la réponse du Conseil communal, **Mme Marina Schneeberger** confirme qu'elle est satisfaite.

L'interpellation est **considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**

Résolution en faveur de la tenue d'une conférence scientifique sur les enjeux climatiques

En août 2021, le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a rendu son 6ème rapport. Sans équivoque, ce rapport confirme que les activités humaines réchauffent la planète à une vitesse inédite, modifiant les systèmes océaniques et terrestres très rapidement.

Ce rapport destiné à l'attention des décideurs du monde entier, nous concerne également. En effet, notre pays a ratifié l'Agenda 2030 de l'ONU et s'engage à s'impliquer à tous les niveaux politiques (fédéral, cantonal et communal) au travers des 17 objectifs de ce dernier.

Ainsi, même à une échelle aussi modeste que la nôtre, la question d'un monde durable doit faire partie intégrante de nos décisions.

Pour ce faire, il est toutefois indispensable que nous disposions d'une véritable information scientifique sur les enjeux climatiques et sociétaux auxquels nous devons faire face. Au-delà, il est important que nous puissions savoir précisément quels sont les leviers que nous pouvons actionner au niveau local afin de produire des effets qui dépassent le simple fait de se donner bonne conscience. Enfin, il est indispensable que nous connaissions la marge de manœuvre dont nous disposons dans le périmètre communal et, cas échéant, quelles compétences supplémentaires nous devrions obtenir pour que notre action soit tout à la fois éclairée et efficace.

Comme cette problématique ne touche pas que notre commune, nous souhaitons que le Conseil communal s'approche, par l'intermédiaire de l'Association des Communes neuchâteloises (ACN), des autres communes pour qu'une conférence traitant des thèmes évoqués ci-dessus et destinée à tou-te-s les élu-e-s communaux du canton de Neuchâtel, soit rapidement organisée.

Cette conférence, qui pourrait être organisée sous l'égide de l'ACN, devrait s'appuyer sur les rapports d'experts reconnus (offices suisses, GIEC, Organisation météorologique mondiale, etc.).

L'enregistrement de cette conférence permettrait à tout un chacun d'avoir libre accès à son contenu. Les différentes communes soutenant cette démarche pourraient être sollicitées pour un soutien logistique, notamment par la mise à disposition de locaux.

Une résolution similaire a été ou sera déposée auprès des législatifs de plusieurs communes du canton.

Pour le groupe socialiste : Pierre-Alain Borel

Pour le groupes des Verts : Christian Piguët

Pour le groupe POP : Karim Boukhris

Pour le groupe PLR : Alain Vaucher

Pour le groupe du Centre : Manon Freitag

M. Pierre-Alain Borel, PS : Je ne ferai pas très long, car il me semble que le texte est assez clair.

Séance du 5 avril 2022

On constate les dégâts du réchauffement climatique, on voit qu'un certain nombre de choses évoluent autour de nous, nous avons souvent l'impression que l'action est loin de nous. On nous parle de glaciers qui fondent, on nous parle de choses qui sont finalement assez hors de portée. On nous dit qu'il y a des choses à régler au niveau international, des choses à régler au niveau de la Confédération, etc.

Nous venons d'entendre que nous pouvions utiliser des chevaux pour faire du débardage, mais est-ce que c'est la bonne solution ? Nous avons tous un petit peu une idée, de la solution magique, mais sans se rendre compte exactement de la capacité que nous avons à notre petit niveau local pour pouvoir intervenir. Et pas simplement pour intervenir dans le but de se donner bonne conscience, mais pour aller vraiment au-delà de cela est agir de manière extrêmement efficace, extrêmement concrète. Pour connaître aussi quelles sont les dispositions légales qui vont nous contraindre ou, au contraire, qui vont nous permettre de faire un certain nombre de choses. Et une fois que l'on a identifié les dispositions qui peuvent être contraignantes, avons-nous les moyens finalement de les faire changer.

C'est tout cela que nous aimerions voir aborder dans une conférence. Comme nous imaginons que les élus de La Chaux-de-Fonds ne sont pas les seuls à se poser ce genre de questions, nous souhaiterions que cela puisse être organisé au niveau de toutes les communes du canton. D'où l'idée de demander au Conseil communal de s'approcher de l'Association des communes neuchâteloises, afin qu'une telle conférence soit organisée au niveau cantonal, et que cela profite à l'ensemble de nos élus au niveau de ce canton.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Nous sommes bien sûr toujours à l'écoute des moindres désirs du Conseil général et, si celui-ci le souhaite, nous défendrons volontiers cette proposition auprès d'autres exécutifs et de l'Association des communes, afin de pouvoir mettre sur pied une telle information. Ceci nous permettra, pas seulement de nous donner bonne conscience, mais quand même de se donner une bonne conscience.

Nous espérons être appuyés par ce qui va se passer dans d'autres communes, puisqu'il semblerait que cette résolution soit proposée également dans d'autres communes. Mais cela rentre parfaitement dans les considérations qui sont les nôtres de manière générale. Nous l'acceptons donc avec plaisir.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Les Vert'libéraux se réjouissent de la prise de conscience du groupe socialiste, à l'initiative de cette résolution, alors qu'ils ont, depuis de nombreuses années, les cartes en main au niveau

politique et que pas grand-chose ne s'est fait dans ce domaine, du moins pas assez. Evidemment la problématique est mondiale, européenne, suisse, cantonale, communale et, bien sûr, individuelle.

Les Vert'libéraux se réjouissent évidemment des discussions sur les thèmes environnementaux, mais cela se fait déjà à différents niveaux et se met en place à d'autres. Les réflexions, conférences, séminaires, tables rondes et documentaires ne manquent pas dans le monde politique, les instituts de recherche et les mouvements citoyens avec des experts, des professionnels et des élus.

Hier encore, les plus grands experts du GIEC, dans le troisième et dernier volet du 6^e rapport du Conseil mondial du climat, affirmaient qu'il fallait multiplier par 2 à 4 les investissements en Europe pour atteindre les objectifs climatiques.

Les communes du canton ne nous ont pas attendus pour se concerter dans le cadre de l'association des communes, pour discuter autour du plan climat cantonal et pour optimiser la mise en place rapide de mesures. Cet après-midi encore, le plan climat cantonal se discutait en commission, lequel, j'espère, amènera des investissements et des actions concrètes.

Lors de la dernière session du Grand Conseil, à l'initiative des Vert'libéraux, une recommandation interpartis « Panneaux solaires : passons la vitesse supérieure », signée par 69 députés, a été déposée pour modifier la RELconstr. et ainsi libérer les freins à la mise en place de tuiles et panneaux photovoltaïques.

Notre rôle, en tant qu'élue-s au Conseil général, n'est-il pas d'agir déjà « devant notre porte », donc à La Chaux-de-Fonds ?

Aussi, les Vert'libéraux – dont les fondamentaux se forment depuis leur création autour de la transition énergétique, du développement durable et des économies d'énergie face aux enjeux climatiques – invitent le groupe socialiste et les groupes de notre assemblée à soutenir à l'avenir les objets qui ont été et qui seront déposés par les Vert'libéraux. Ces objets visent localement à encourager et faciliter la transition énergétique, ainsi que les mesures qui prennent en compte les enjeux climatiques, ici, à La Chaux-de-Fonds.

Les discussions, c'est très bien, mais nous devons maintenant arrêter les palabres. Soyons des créateurs d'avenir dont notre planète a besoin. Investissons et passons à l'action aujourd'hui, c'est ce dont nous avons besoin.

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s : Dans le cas où la conférence serait intercommunale, j'espère que les élus auront la décence de ne pas y aller

Séance du 5 avril 2022

en voiture. Juste pour se rappeler que le parc automobile suisse est le plus polluant du monde.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Alexandre Houlmann**, soumet au vote l'acceptation de la résolution, laquelle est **acceptée** par **28 voix contre 0 et 4 abstentions**.

Motion du groupe PS : « Une balançoire pour chaise roulante en ville de La Chaux-de-Fonds »

Le groupe socialiste, interpellé par l'association Cerebral, s'interroge sur la possibilité d'installer une balançoire pour chaise roulante sur une place de jeux de la ville.

En effet, une telle balançoire a été installée en ville de Neuchâtel en 2019 par l'association Cerebral, en partenariat avec l'administration communale et le financement d'un club service. Le club privé a financé la balançoire et la plaque commémorative, et la Ville a pris en charge leur mise en place et la maintenance de l'installation.

Le groupe socialiste demande donc au Conseil communal :

- si un projet de balançoire pour chaise roulante est déjà à l'étude dans les services communaux,
- si ce n'est pas le cas, d'étudier la possibilité de réaliser un tel projet en partenariat avec l'association Cerebral et/ou d'autres partenaires.

Je précise que le groupe socialiste ne souhaite pas que l'administration communale rédige un rapport pour répondre à cette motion, mais – conformément à l'art. 63 al. 8 du règlement général de commune – que le Conseil communal propose simplement son classement lorsque l'objet de la motion aura été concrétisé dans les faits.

Le groupe socialiste remercie d'avance le Conseil communal de ses réponses et de la suite qu'il donnera à sa motion si elle est acceptée.

Pour le groupe PS : Patrick Jobin, Pierre-Alain Borel, Monique Gagnebin

M. Patrick Jobin, PS : Comme indiqué dans notre texte, le groupe socialiste a été interpellé par l'association Cerebral sur la possibilité d'installer une balançoire pour chaise roulante sur une place de jeux de la ville.

En effet, comme le groupe POP le rappelait dans son interpellation déposée l'année passée, une telle balançoire a été installée en ville de Neuchâtel en 2019, par l'association Cerebral, en partenariat avec l'administration communale et le financement d'un club service. Le club privé a financé la balançoire et la plaque commémorative, et la Ville a pris en charge leur mise en place et la maintenance de l'installation.

Le groupe socialiste demande donc tout d'abord au Conseil communal si un projet de balançoire pour chaise roulante est déjà à l'étude dans les services communaux, suite à l'interpellation précitée. Et, si ce n'est pas le cas, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un tel projet, en partenariat avec l'association Cerebral et/ou d'autres partenaires. A noter que ladite association est à disposition de l'administration communale pour la concrétisation de ce projet.

Séance du 5 avril 2022

Je précise que le groupe socialiste ne souhaite pas que l'administration communale rédige un rapport pour répondre à cette motion, mais – conformément à l'art. 63 al. 8 du règlement général de commune – que le Conseil communal propose simplement son classement lorsque l'objet de la motion aura été concrétisé dans les faits.

Le groupe socialiste remercie d'avance le Conseil communal de ses réponses et de la suite qu'il donnera à sa motion si elle est acceptée par notre Autorité.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Le SEP a presque l'intégration dans ses gènes, l'intégration à tous les niveaux, y compris dans ses propres effectifs. Aussi, l'idée de proposer des jeux à des jeunes qui ne pourraient pas accéder à n'importe quel jeu a déjà été exprimée, mais elle n'a pas encore trouvé de concrétisation.

C'est donc bien volontiers que nous prenons en charge cette réflexion et que nous allons essayer d'en faire quelque chose, de trouver une solution. Nous allons nous mettre en réflexion et en phase de concrétisation rapidement.

En outre, nous sommes reconnaissants au groupe socialiste de nous permettre de faire l'économie d'un rapport, puisque cela pourrait prendre plus de temps de faire le rapport que de concrétiser ce qui est demandé.

La **motion** du groupe PS « Une balançoire pour chaise roulante en ville de La Chaux-de-Fonds » ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, le président, **M. Alexandre Houlmann**, la déclare donc **acceptée sans débat**.

Question du groupe PLR : « Deux journaux gratuits à La Chaux-de-Fonds : nécessaire, raisonnable ? »

Certes, l'un est un organe de communication publique, avec un graphisme soigné et un papier de qualité en grand format, l'autre est issu, lui, d'une initiative privée, plus volumineux et de parution plus fréquente, mais aussi plus modeste dans son impression et son aspect. Néanmoins, tous deux visent le même public et offrent le même genre d'informations régionales.

Ceci m'amène à poser les questions suivantes :

- Le Conseil communal ressent-il la création d'un journal gratuit privé comme une concurrence utile et nécessaire ?
- Le Conseil communal savait-il, lors de la création du Tourbillon, qu'un journal gratuit privé verrait aussi le jour à La Chaux-de-Fonds dans un délai très bref ?
- Combien coûte la conception journalistique, l'édition et la distribution du Tourbillon ?
- Le journal Le Ô reçoit-il une subvention ou une aide matérielle quelconque de la part de la commune ?

Pour le groupe PLR : Blaise Courvoisier

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

M. Alexandre Houlmann, président : Nous avons épuisé notre ordre du jour. Malheureusement, nous ne sommes pas encore au terme du troisième tiers, mais nous sommes toujours à 3-1 pour le HCC...

Séance levée à 21h45.

Le président :
Alexandre Houlmann

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse